Nations Unies S/PV.5156



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5156e séance

Mercredi 30 mars 2005, à 10 h 5

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours

Lettre datée du 18 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/188)

05-28808 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois en cours

Lettre datée du 18 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/188)

Le Président (parle en anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Belarus, de Cuba, de l'Égypte, de la Gambie, de l'Indonésie, du Luxembourg, du Maroc, du Pakistan, du Rwanda, de la Somalie et de la Tunisie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

'attire l'attention des membres sur le document S/2005/188, qui contient une lettre datée du 18 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

À ce stade, je voudrais faire quelques remarques liminaires concernant les objectifs, la portée et les procédures de la présente séance de synthèse.

Le Conseil de sécurité tient aujourd'hui une séance de synthèse ayant pour thème « Les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité ». Au cours de consultations préalables, les membres du Conseil sont convenus que cette séance prendrait la forme d'un débat public, auquel les États non membres du Conseil seraient encouragés à assister. Je tiens à saluer les délégations qui ont demandé à prendre part à cette séance. En sa qualité nationale, la délégation brésilienne a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2005/188), à laquelle est annexé un document d'information portant sur le débat que nous sommes sur le point d'entreprendre.

Au fil des ans, les conflits internationaux et intérieurs qui ont déchiré l'Afrique ont interpellé le Conseil de sécurité et exigé son intervention, en sa qualité de principal responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures prises par le Conseil dans chaque cas particulier dont il a été saisi ont été variées depuis qu'il existe et plusieurs pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience ont été progressivement intégrés à son approche habituelle. Le bilan des interventions du Conseil comporte à la fois des succès et des cas où il est avéré que le conflit a repris. Les mandats actuels qu'a établis le Conseil bénéficient largement de toute cette expérience passée.

Le Conseil de sécurité doit procéder en permanence à l'évaluation de ses travaux, de ses méthodes et de ses procédures. La séance de synthèse que nous tenons aujourd'hui devrait être l'occasion de discuter de quelle manière ces évaluations périodiques sont traduites dans les activités courantes du Conseil lorsqu'il examine les questions relatives à l'Afrique.

Au cours de ce mois de mars, le Conseil a déjà adopté cinq résolutions sur des questions africaines. Un certain nombre de rapports – plus de 10 – ont été publiés et examinés par le Conseil. Plus de 20 séances publiques et officieuses ont été tenues sur des problèmes qui se posent dans différents pays d'Afrique.

Cette session de synthèse ne devrait pas donner lieu à un nouvel examen détaillé de situations données en Afrique; elle doit consister en un débat institutionnel, faisant fond sur les débats antérieurs, sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour du Conseil et sur ses méthodes de travail.

Quant aux aspects de cette session de synthèse relatifs à la procédure, il a été convenu que l'on alternerait tous les trois orateurs entre membres et non-membres du Conseil de sécurité. L'ordre en a été établi par tirage au sort. Nous encourageons les intervenants à faire des déclarations concises, n'excédant guère les cinq minutes stipulées, et centrées sur leur objet. Les

délégations ayant des déclarations plus longues sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et de donner lecture d'une version abrégée de ce texte dans leur intervention.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration qui va être faite tout à l'heure par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne, et je me contenterai de faire ici quelques observations spécifiques.

Nous saluons la décision de la présidence brésilienne de convoquer une séance de synthèse comme moyen d'évaluer les travaux de ce mois du Conseil de sécurité en axant le débat sur une question d'importance primordiale – de fait, le programme de travail de ce mois a amplement démontré la dimension africaine de l'exercice par le Conseil de sécurité de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il y a près de 2000 ans, le savant romain Pline l'Ancien écrivait : « Ex Africa, semper aliquid novi » (Il y a toujours du nouveau qui vient de l'Afrique). Depuis la fin de la guerre froide, essentiellement, ce qui vient de l'Afrique n'a cessé de faire apparaître le continent sous un jour nouveau, toujours plus complexe, pour le Conseil de sécurité. L'existence, malheureusement, d'États en déroute ou d'États faillis, et de troubles ethniques et religieux liés à des différends sur le partage de terres ou d'étendues d'eau, et alimentés par la pauvreté extrême, tout cela conduit à la déliquescence de l'État et à l'érosion du tissu social. Comme le dit un proverbe africain, « les tambours de la guerre sont les tambours de la famine ». Un vaste éventail de questions transfrontalières a encore compliqué le tableau des conflits africains. Ainsi, des groupes armés franchissent facilement les frontières de l'Afrique de l'Ouest ou de la région des Grands Lacs en tant qu'armées de mercenaires sui generis. La présence insidieuse d'armes passées en contrebande dans de nombreuses régions d'Afrique, comme dans les deux que j'ai citées, ou dans la corne de l'Afrique, est devenue à la fois un symbole et un instrument de pouvoir, qui comble le vide laissé par les structures et institutions d'État en déliquescence.

D'autre part, la mondialisation transforme la masse critique de situations de conflits qui s'accumulent en Afrique en dangers sérieux pour la paix et la sécurité internationales. Face à cet ordre du jour riche en conflits africains, le Conseil de sécurité n'a pas manqué de réagir et d'agir. Les nombreuses et dangereuses crises africaines ont engendré une participation du Conseil à leur mesure, qui équivaut à un investissement massif, sur les plans politique et matériel, de la communauté internationale en faveur de l'Afrique, mais aussi au nom de la paix et de la sécurité internationales. La Roumanie a apporté sa contribution à cet effort, en tant que membre élu du Conseil de sécurité comme dans le cadre des relations bilatérales avec de nombreux États africains, contribution à forte composante humaine, notamment, sachant que des milliers d'Africains ont étudié, depuis des années, dans des universités roumaines.

Dans la panoplie d'outils auxquels a recouru le Conseil de sécurité pour les questions africaines, les instruments disponibles ont augmenté en nombre et se sont diversifiés sur le plan qualitatif. Certains d'entre eux, en particulier, engendrent un capital d'enseignements en matière d'amélioration de l'efficacité de l'énergie politique et diplomatique investie dans la prévention des conflits, la gestion des conflits et la reconstruction après les conflits sur le continent.

Premièrement, l'Afrique est le principal bénéficiaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, au nombre de 8 actuellement. L'augmentation massive des activités de maintien de la paix en Afrique s'est poursuivie en 2004, avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et, en 2005, avec la dernière en date, la Mission des Nations Unies au Soudan. La concentration en Afrique du gros des contingents de maintien de la paix déployés actuellement dans le monde est une preuve que le continent est devenu une destination de choix pour ce type crucial de participation de l'ONU au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Conseil de sécurité y a autorisé plus d'opérations des Nations Unies à mandats multidimensionnels, en trois volets – civil, militaire et de police civile. La Roumanie, qui fournit des contingents et des policiers à un certain nombre de missions des Nations Unies en Afrique – dont la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'ONUB, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée – appuie cette stratégie, qui est un

moyen concret de réussir les opérations de maintien de la paix en Afrique.

Par ailleurs, comme on l'a vu avec les missions en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo, des ajustements répétés à la fois du mandat et des effectifs ont été nécessaires pour en accroître l'efficacité. Ce que nous voyons ici, c'est la capacité d'adaptation et de réaction du Conseil aux évolutions sur le terrain. Il n'en est pas moins vrai qu'une meilleure prévision des besoins dès la phase d'élaboration aiderait les missions à atteindre plus rapidement leurs objectifs.

La nécessité d'une complémentarité entre le maintien de la paix et certains outils spécifiques fournis par la Charte des Nations Unies est manifeste. Un exemple plus récent est l'appui apporté par le Conseil de sécurité à la nomination par le Secrétaire général d'un Envoyé spécial pour l'Éthiopie et l'Érythrée chargé de plusieurs tâches simultanées.

Deuxièmement, plus que dans d'autres zones, les missions du Conseil de sécurité en Afrique ont illustré clairement sa détermination non démentie à résoudre les crises et conflits sévissant sur le continent et son engagement à cet effet. Le Conseil entend organiser plusieurs missions en Afrique cette année. Elles devraient porter un puissant message, celui que le Conseil reste très attentif aux questions africaines. Ce que ces missions accomplissent sur le terrain en matière de prévention des conflits, de gestion des conflits et de résolution des conflits est l'une des questions les plus critiques à laquelle il faut répondre dans leur phase d'élaboration.

Troisièmement, ma délégation voudrait souligner un outil interne spécifique du Conseil de sécurité ayant le potentiel de renforcer notre gestion approfondie des questions africaines critiques – j'ai nommé le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous espérons que le Conseil adoptera bientôt le programme du Groupe pour cette année, basé sur le projet présenté par nos collègues du Bénin, qui en assument actuellement la présidence. Nous avons toute confiance qu'ils seront en mesure de relancer l'activité du Groupe.

Entre-temps, la Roumanie considère que le processus de prise de décisions du Conseil sur les questions africaines pourrait être amélioré en faisant un usage accru des capacités fournies par le Conseiller du Secrétaire général pour les missions spéciales en Afrique, par le Conseiller du Secrétaire général sur les questions africaines ou par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest.

Les conflits en Afrique ne peuvent pas être réglés si leur dimension régionale n'est pas prise pleinement en compte. Tant les mesures préventives que la gestion efficace des conflits doivent être conçues et mises en œuvre par le biais d'une coopération active avec les organisations régionales et sous-régionales et avec leur appui. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, principalement au travers de sa participation au Libéria et en Sierra Leone, a permis d'enregistrer des succès notables. Le Soudan est le dernier exemple d'une série témoignant de la participation des organisations régionales – l'Union africaine et les autres organisations régionales, en particulier l'Union européenne – ainsi que de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies. En sa qualité de membre élu du Conseil, la Roumanie a fermement défendu une approche globale du dossier soudanais aux multiples dimensions.

Nous saluons les mesures prises au sein de l'Union africaine pour améliorer ses capacités de gestion des crises et renforcer la coordination avec l'Organisation des Nations Unies, avec les organisations sous-régionales et avec les partenaires non africains, tels que l'Union européenne et le Groupe des Huit. La prise en main de la question par les Africains eux-mêmes et le partenariat international pourraient être la base de la synergie permettant de tirer le plus grand parti de l'investissement en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le débat thématique initié par la présidence roumaine du Conseil en juillet 2004 a permis d'en savoir plus sur l'expérience africaine concrète en matière de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le cadre de la stabilisation après un conflit. Nous avons l'intention de poursuivre l'examen de la question à l'occasion de notre seconde présidence du Conseil en octobre prochain. Dans ce contexte, la Roumanie a pris note avec un intérêt particulier des recommandations pragmatiques faites par le Secrétaire général dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Nous nous tenons prêts à travailler avec les membres du Conseil, ainsi qu'avec les autres Membres de l'Organisation pour transformer ces propositions en un cadre décisionnel instauré par consensus.

Enfin, il est évident qu'il y a un risque que l'impact de chacun de ces instruments, pris séparément, demeure faible. Par conséquent, la délégation roumaine se félicite de l'approche prônée par la délégation brésilienne dans le document officieux préparé pour la présente séance. Nous devrions, en effet, chercher à accroître l'efficacité globale des ressources investies en Afrique en faveur de la paix et de la sécurité, et cela implique que nous adoptions une démarche globale. Comme le dit un autre proverbe africain, « Un seul pied ne trace pas un sentier ».

M. Baali (Algérie) : Je voudrais, dès l'abord, vous féliciter pour l'initiative que vous avez prise de consacrer la présente session de synthèse des travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2005 aux questions africaines.

Il est un fait établi que depuis plusieurs années les questions africaines ont accaparé la plus large part des délibérations mensuelles du Conseil. Le mois qui s'achève n'y a pas fait exception, et il est, pour tout dire, pleinement représentatif des efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. En effet, pas moins de huit des conflits qui affectent le continent africain y ont fait l'objet de l'attention du Conseil, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents. Dans le même ordre d'idées, je voudrais relever que six des huit opérations de maintien de la paix de l'ONU sur le continent, y inclus la Mission récemment établie pour le Soudan, ont bénéficié de cet examen auquel s'ajoute celui du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

C'est le lieu de rappeler que l'Afrique accueille la moitié de l'ensemble des opérations de maintien de la paix de l'ONU, représentant la plus grande part des effectifs militaires et de police civile, déployés soit près de 61 000 hommes sur un total de plus de 77 000, avec le coût financier qui y correspond. C'est dire que la configuration des travaux du Conseil pour le mois de mars nous offre une excellente opportunité de nous pencher sur un éventail de questions liées à la quête d'une plus grande efficacité de l'action de la communauté internationale sur le continent. Ma délégation souhaiterait, à cet égard, faire les commentaires suivants.

Le déploiement d'opérations de maintien de la paix est une étape importante dans le processus de règlement des conflits, mais leur seule présence ne saurait constituer un gage de succès dans la poursuite de l'objectif ultime d'une paix durable. Il est largement admis que pour réussir, ces opérations se doivent d'être adossées à un plan d'ensemble destiné à traiter les conséquences du conflit dans leur dimension militaire – cessez-le-feu, désarmement, démobilisation; humaine – réinsertion, réadaptation, réinstallation ou rapatriement dans le cas des conflits transfrontaliers; mais aussi les causes qui ont trait dans la plupart des cas À un accès équitable au pouvoir politique de tous les groupes sociaux en présence; et, enfin, un programme de consolidation de la paix fiable dans ses aspects institutionnels, sociaux et de développement.

Les situations examinées le mois courant par le Conseil montrent que toutes les opérations internationales interviennent en appui à de telles feuilles de route. Il s'agit des accords de Naivasha pour le conflit au Sud-Soudan, d'Arusha pour le Burundi, d'Accra pour le Libéria, de Linas-Marcoussis et d'Accra III pour la Côte d'Ivoire, de Lusaka et des accords subséquents pour la République démocratique du Congo; et d'Alger pour l'Éthiopie/Érythrée, qui revêt, cependant, un caractère différent. J'aimerais ajouter que dans la plupart de ces situations les opérations de l'ONU ont bénéficié d'un mandat pluridisciplinaire, robuste, s'appuyant sur un régime de sanctions, généralement adéquat mais, comme l'indique le prolongement indéfini de la durée des opérations les plus anciennes, il semble qu'il faille se rendre à l'évidence que le facteur primordial du règlement de ces conflits demeure la volonté politique non équivoque des parties au conflit à tenir leurs engagements et la confiance qui doit, nécessairement, s'établir entre elles.

Si la Charte a doté le Conseil de sécurité des moyens coercitifs à même de lui permettre de faire face à l'absence de volonté politique de la part d'une des parties au conflit, il n'en est pas de même dès lors qu'il s'agit de la méfiance entre les parties. Dans ce cas, il n'a pas d'autre choix que de s'en remettre à la médiation, qui reste presque exclusivement régionale et sous-régionale dans le cas des conflits dont nous avons eu à connaître au mois de mars, s'agissant de l'Afrique. Je voudrais, à cet égard rendre un hommage appuyé aux États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour leurs récentes réalisations

au service de la paix au sud Soudan et en Somalie, aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour leur engagement inlassable en Afrique d'ouest et rendre un hommage particulier au Président Obasanjo, Président en exercice de l'Union africaine pour son engagement dans le règlement du conflit au Darfour ainsi qu'au Président Mbeki pour la médiation salvatrice qu'il conduit entre les parties ivoiriennes. Comme vous le constatez ce sont les Africains qui s'emploient avec talent et détermination, et souvent avec succès, à apporter des solutions africaines aux conflits que connaît le continent.

Ceci m'amène à aborder les relations entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine dans le cadre des dispositions du Chapitre VIII de la Charte, dont il apparaît que la pertinence est de plus en plus soulignée par les conceptions novatrices du système de sécurité collective qui se font jour.

Compte tenu aussi bien de l'accroissement considérable des besoins en ressources humaines et matérielles dans le domaine du maintien de la paix et de la ferme volonté de l'Afrique de prendre sa part de responsabilité dans la gestion et le règlement des conflits sur le continent auxquels elle apporte une plus value et une efficacité indéniable, l'Algérie considère que les relations entre l'ONU et l'Union africaine doivent maintenant se développer dans un cadre institutionnel devant doter, à terme, le système de sécurité collective d'un véritable pilier régional muni de moyens d'interventions diplomatiques et militaires adéquats. L'Union africaine s'y est préparée en se dotant d'un Conseil de paix et de sécurité, dont la communauté internationale a salué la création, et en engageant le projet de force en attente.

En renouvelant son appel à l'institutionnalisation de la coopération avec la communauté internationale, ma délégation voudrait souligner la contribution incommensurable de la Mission de l'Union africaine à la stabilisation de la situation au Darfour, au regard des moyens limités dont elle dispose.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans évoquer le cas particulier de la Somalie, qui attend de la communauté internationale qu'elle prenne les mesures d'accompagnement en soutien au consensus national retrouvé, et celui des pays émergeant de conflits, la Guinée-Bissau en particulier, qui attendent toujours une action résolue dans le domaine de la consolidation de la paix, dont dépend la crédibilité ultime du chantier des réformes dans lequel nous sommes, collectivement, engagés.

M[me] Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer ma gratitude, Monsieur le Président, pour la tenue de la présente séance. Nous apprécions beaucoup l'occasion qui nous est donnée de réfléchir sur « les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité ».

Je voudrais m'associer à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

La paix et la sécurité en Afrique constituent l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont énormes. Nous avons connu des échecs et des succès – mais, pour la plus grande part, des succès – dans nos efforts de consolidation de la paix. Toutefois, nous devons faire encore mieux et rechercher constamment les moyens d'améliorer les efforts internationaux en vue d'assurer une paix durable en Afrique.

Dans ce contexte, je voudrais présenter brièvement quelques réflexions sur les domaines d'action que nous jugeons particulièrement importants.

Il faudrait développer davantage la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations sous-régionales. Des progrès ont été réalisés et nous nous félicitons du renforcement de la coopération sur le plan pratique entre l'ONU et l'Union africaine, comme cela a été démontré dans le cas de la Mission de l'Union africaine au Soudan et de la Mission africaine au Burundi.

Le Danemark est fermement convaincu qu'il faudrait renforcer et encourager davantage la prise en main et la participation des Africains dans la gestion des conflits. Le Conseil devrait étudier la façon dont il appuierait au mieux les efforts en cours pour mettre en place une architecture de sécurité africaine et travailler étroitement avec l'Union africaine et les organisations régionales afin d'améliorer les voies de coopération. Cela ne devrait pas être interprété comme un moyen de nous dépêtrer des problèmes du continent, mais plutôt comme une preuve de notre ferme conviction que l'Afrique a besoin de solutions locales à ses problèmes. L'objectif devrait être d'établir des partenariats

efficaces et de procéder à une répartition équitable des tâches entre l'ONU et les organisations africaines.

Je voudrais signaler que le Danemark contribue activement à renforcer la capacité des organisations régionales et sous-régionales africaines en matière de prévention des conflits non seulement à travers l'Union européenne, mais également par le biais d'une assistance bilatérale substantielle. Ainsi, le Danemark consacre, par le biais de son Programme africain pour la paix, 40 millions de dollars au renforcement des capacités.

Dans la phase d'après conflit, les efforts immédiats de consolidation de la paix sont essentiels pour garantir la stabilité et jeter les bases solides de la reconstruction et du développement à long terme. Dans cette phase, il faut une approche plus globale et une meilleure cohésion. Les efforts déployés en matière de mise en place des institutions, de démocratie, de droits de l'homme, de primauté du droit et de bonne gouvernance, parallèlement aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ont un rôle crucial.

Assurer le fonctionnement des institutions publiques afin de garantir la sécurité et les services de base du public représente un effort à long terme, mais c'est capital dans l'optique de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. Quels que soient les mécanismes que nous mettons en place pour atteindre cet objectif, la grande difficulté est d'assurer la participation de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux et multilatéraux. La mise en commun des ressources et la poursuite d'une stratégie commune de consolidation de la paix doivent constituer notre objectif.

Dans son rapport « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le Secrétaire général propose de créer une commission intergouvernementale de consolidation de la paix. Le Danemark appuie fermement cette proposition.

Les conflits dans certaines régions de l'Afrique présentent une caractéristique régionale. Il faut tenir compte de cet aspect régional dans les efforts de consolidation de la paix. Avec les autres acteurs dans les domaines politique, sécuritaire, humanitaire et de développement, le Conseil imagine comment réagir aux conflits dans un cadre sous-régional et général en vue de mener une action concertée et intégrée. L'instauration d'une paix durable est complexe et nécessite une approche globale et complète.

La coopération entre les missions de l'ONU constitue un élément important dans une action globale qui reconnaît les aspects régionaux du conflit. Nous croyons fermement qu'il serait possible de faire davantage pour joindre les forces et mettre en commun les avoirs de toutes les missions de l'ONU en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale afin de mieux s'attaquer aux questions transfrontières. Les efforts déployés pour empêcher ceux qui violent les sanctions, les soldats de fortune et les mercenaires d'opérer au-delà des frontières et d'exporter d'un pays à l'autre leur activité criminelle pourraient notamment être intensifiés en donnant pour mandat aux opérations de paix d'assurer le suivi et l'application des sanctions. Cet effort comprendrait des contrôles transfrontaliers conjoints. Un meilleur partage des ressources libèrerait des capacités pour d'autres tâches urgentes et permettrait des économies d'échelle. Nous reconnaissons les problèmes pratiques que cela entraîne, mais au lieu de laisser ces problèmes nous paralyser, nous devrions encourager une réflexion nouvelle et constructive.

Pour terminer, la consolidation de la paix est une activité complexe et nos nous heurtons à d'énormes difficultés. Les efforts de consolidation de la paix sont un excellent investissement, mais nous devons le faire fructifier, le protéger patiemment et recueillir finalement le fruit du succès. Nous devons nous y atteler sur le long terme. Les intérêts éphémères, les désengagements prématurés et l'absence de volonté de s'attaquer aux causes profondes risquent d'entraîner une recrudescence des conflits et la perte de l'investissement initial.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc, à qui je donne la parole.

M. Bennouna (Maroc) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir choisi comme thématique de ce débat, à l'occasion de votre présidence de ce mois, la dimension africaine des travaux du Conseil de sécurité. Un tel choix s'il vous honore, ainsi que votre pays, n'est pas pour surprendre, connaissant l'engagement du Brésil, si proche des cultures et de la civilisation de l'Afrique, à la cause de ce continent qui a été frappé par les fléaux de la

colonisation et de l'esclavage, et qui a été partagé entre puissances sans souci de la cohérence ethnique, historique et culturelle des populations en cause.

Les séquelles de cette histoire douloureuse, qui a pris fin à partir des années 60 seulement, grâce notamment à l'action des Nations Unies, ont entraîné l'Afrique dans de nombreux conflits fratricides et l'ont fragilisée, au point d'avoir été livrée à de nouvelles convoitises, celles des marchands d'armes, mais aussi des trafiquants de matières premières importantes et de pierres précieuses, les fameux diamants du sang.

Dans cette Afrique déchirée, ruinée par les conflits interétatiques et par les guerres civiles, des pandémies vont se répandre de façon plus dévastatrice, que nulle par ailleurs au monde, le VIH/sida mais aussi, et on l'oublie souvent, la malaria, qui tue encore des millions d'africains tous les ans, au point que l'espérance de vie est la plus basse de toutes les régions du monde, et que des professions entières, comme celle des enseignants par exemple, sont décimées par la maladie.

C'est pour cela que, lorsqu'on entend que l'Afrique occupe la grande majorité des travaux du Conseil et l'essentiel des moyens consentis pour le maintien de la paix, cela reflète bien sûr la gravité et l'ampleur des problèmes auxquels ce continent est confronté, d'une part, mais ceci montre également le degré de mobilisation de la communauté internationale pour y faire face dans la solidarité de tous.

Le Conseil a agi en renforçant ses missions de maintien de la paix dans les régions affectées et, souvent, en précisant leurs mandats pour qu'elles puissent agir avec efficacité, afin d'éteindre les incendies qui ravageaient des pays entiers, comme en Sierra Leone ou au Libéria, en arrêtant des processus dangereux de guerre civile, afin d'éviter la répétition de crimes contre l'humanité et du génocide, en séparant ainsi les protagonistes, dans l'attente d'un règlement pacifique durable où tous les fils d'un même pays puissent avoir leur part à son développement, dans l'égalité des droits, comme en Côte d'Ivoire, par exemple, et nous espérons tous que le processus en cours de médiation puisse produire des résultats positifs incessamment.

Comme cela vient d'être appelé par la représentante du Danemark, le Conseil est conscient des liens entre les conflits dans une même sous région, comme l'Afrique de 1'Ouest, et il a crée un Bureau régional à Dakar pour coordonner le travail sur le terrain des représentants spéciaux du Secrétaire général. La même approche sous-régionale a été entreprise avec un certain succès, mais le chemin à parcourir est encore long et ardu dans la sous-région des Grands Lacs, tant il est vrai que la crise congolaise, qui concerne un pays grand comme l'Europe, avec des ressources immenses, est liée à la plupart de ses voisins. Le Conseil opère donc en République démocratique du Congo en renforçant ses moyens sans oublier cette dimension sous-régionale et le règlement des problèmes de voisinage, sans lequel la crise congolaise ne pourra trouver un dénouement rapide, comme nous le souhaitons ardemment tous. Et nous apprécions également les missions successives que le Conseil a menées pour se rendre compte sur place de l'évolution de son action ces dernières années.

Toujours sur le plan sous-régional et afin d'aider les États frères de la sous région du fleuve Mano, la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone, S. M. le Roi Mohammed VI a entrepris une médiation, en coopération avec le Secrétaire général de l'ONU, dans l'esprit du Sommet de Rabat de février 2002, afin que ces pays dialoguent et coopèrent pour éviter, comme cela vient d'être dit, les ingérences de part et d'autre des frontières et pour faire face au problème des mercenaires.

Le Royaume du Maroc a consenti des efforts considérables pour contribuer à la paix dans ce pays, la République démocratique du Congo, qui nous est si chère, puisque nous avons été parmi les pays – dès la première crise en 1960, nous venions à peine d'être indépendants nous-mêmes, en pleine guerre froide – qui ont dépêché des troupes au sein de la force de maintien de la paix au Congo. Nous continuons aujourd'hui à apporter notre soutien dans une région très difficile, dans l'est du Congo, notre soutien à la République démocratique du Congo, pour qu'elle retrouve sa stabilité et joue un rôle essentiel dans cette partie de l'Afrique.

Nous avons aussi été présents lorsque l'Organisation des Nations Unies a été confrontée, dans des conditions très difficiles, à la crise somalienne. Nous avons récemment répondu à l'appel du Conseil de sécurité, lorsqu'il s'est agi de stabiliser la situation en Côte d'Ivoire et d'aider au processus de rétablissement de la paix dans un pays qui a été le phare de cette sous-région de l'Afrique de 1'Ouest et avec lequel nous avons entretenu des relations

fraternelles depuis si longtemps, avant même que les États modernes ne se constituent ou que la colonisation européenne ne s'installe.

Nous pouvons tous être très fiers de l'œuvre de paix que le Conseil accomplit au Soudan, cet autre pays frère déchiré par tant de décennies de conflits fratricides. Depuis qu'il s'est réuni au Kenya l'an dernier et a recueilli l'engagement des parties de conclure la paix et de reconstruire une société dans laquelle les parties prenantes puissent s'épanouir, gérer leurs propres affaires, tout en contribuant à la sécurité et à la prospérité de l'ensemble de la nation, le Conseil a vu se réaliser cet objectif, en recevant ici même les deux protagonistes. Une fois l'accord de paix conclu, le Conseil a décidé de le consolider en dépêchant une force de maintien de la paix d'envergure et en consentant un effort financier considérable.

Nous espérons que la région du Darfour connaîtra un apaisement après les massacres de milliers d'innocents dont elle a été le théâtre et que les coupables – ou tout au moins ceux sur lesquels pèsent des accusations solides, pour parler en juriste – seront traduits en justice.

Mais le Conseil n'a pas seulement éteint les incendies, tout en aidant les uns et les autres à prendre le chemin de la paix. Il a aussi, comme au Mozambique et en Angola, agi pour la réintégration des combattants d'hier dans la société civile et politique, pour le rétablissement de 1'État de droit, pour faciliter la transition vers une paix réelle.

De ce point de vue, on peut dire sans faire preuve d'un surcroît d'optimisme, que certaines perspectives positives s'ouvrent devant le continent et des progrès réels sont accomplis en Afrique en direction de la bonne gouvernance, par des élections transparentes et honnêtes, grâce aussi de l'instauration de l'État de droit, par le renforcement des droits humains et de l'indépendance de la justice.

Les bonnes nouvelles se multiplient. Les alternances gouvernementales s'organisent; les élites se succèdent aux affaires; c'est là un signe de bonne santé retrouvée des sociétés africaines.

La communauté internationale doit apporter son soutien à ces efforts, en aidant l'Afrique à rattraper son retard pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015. Nous sommes persuadés que des progrès réels seront accomplis à l'occasion du sommet de septembre prochain. Nous saluons à cette occasion toutes les promesses faites par les pays développés – que je ne citerai pas, pour ne pas les gêner, dont certains sont présents à ce conseil – de manière à ce que l'Afrique bénéficie, à l'occasion de ce sommet de septembre, d'un véritable coup de pouce salvateur.

Votre pays, Monsieur le Président, a apporté lui aussi une pierre non négligeable à l'édifice, en coopération avec d'autres, en oeuvrant pour éliminer la faim – le projet « faim zéro » de votre propre Président – pour trouver des sources de financement, sur une base régulière, au développement et ces efforts s poursuivent encore aujourd'hui.

J'aimerais donc terminer sur cette note optimiste à un moment où le vent de la réforme s'empare de cet immeuble de verre. Espérons qu'il sera bien canalisé pour ne pas en ébranler les fondements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il a adressées à mon gouvernement, ainsi qu'à moi-même et à mon pays, le Brésil.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous remercier de l'initiative que vous avez prise de convoquer cette séance au terme de votre présidence du Conseil de sécurité, preuve de votre intérêt en faveur de la transparence et de votre souhait de travailler de concert avec tous les membres et les non-membres du Conseil afin que cet organe puisse s'acquitter avec efficacité de ses responsabilités relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le thème choisi aujourd'hui, Monsieur le Président, « La dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité », montre clairement qu'il faut examiner avec objectivité les prestations du Conseil quand il s'occupe des questions africaines. Et si l'on ajoute cela aux séances que vous avez tenues avec les pays fournisseurs de contingents, c'est la preuve que le Conseil souhaite faire preuve de transparence et de responsabilité et accroître son caractère représentatif, de même que celui des autres organes principaux de l'ONU. Ceci devrait améliorer leurs prestations dans un cadre qui favoriserait l'efficacité recherchée et l'équilibre nécessaire entre leurs mandats,

conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Un examen approfondi des questions africaines que le Conseil a examinées au cours du mois et les mesures adoptées pour traiter de ces questions mettent au jour un certain nombre d'aspects cruciaux sur lesquels la délégation égyptienne aimerait se pencher dans sa brève déclaration.

Il s'agit, en premier lieu, de la nécessité pour le Conseil de sécurité de faire des efforts supplémentaires pour comprendre les situations complexes que connaît le continent et prêter une attention accrue aux causes profondes de ces conflits, en s'écartant des vues étroites fondées sur des raisons historiques ou des relations politiques. Le Conseil devrait également tenir compte des dimensions socioéconomiques, culturelles et ethniques pour remédier globalement aux problèmes du continent africain.

Deuxièmement, il importe que le Conseil de sécurité appuie le rôle des organisations régionales et sous-régionales d'Afrique qui font face aux divers problèmes du continent. Il devrait également renforcer le rôle des groupements régionaux qui cherchent à mieux comprendre les complexités des positions africaines. Ceci est d'un intérêt particulier – car, depuis la création de l'Union africaine, l'Afrique a fait de grands progrès – s'agissant de favoriser ce rôle par des initiatives intégrées qui englobent tous les aspects politiques, sécuritaires et socioéconomiques.

Troisièmement, le Conseil doit s'acquitter de son rôle dans un cadre plus intégré qui inclut l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Secrétariat, les organes de l'ONU et les institutions spécialisées. Il devrait tenir compte de l'approche graduelle requise, depuis les mesures préventives jusqu'à la gestion des conflits, pour parvenir à un règlement pacifique des différends et à une consolidation de la paix après les conflits dans un cadre consécutif et continu. Le Conseil devrait renforcer cette approche en effectuant des visites sur le terrain et en tenant des séances de prise de décisions à l'extérieur du Siège de l'Organisation. C'est particulièrement évident après le succès des séances tenues récemment à Nairobi.

Quatrièmement, le Conseil doit améliorer les chances de réussite des opérations de maintien de la paix – conformément à un système convenu de poids et contrepoids – en appuyant les efforts visant à instaurer la paix sur le continent africain. À cet égard, l'adoption par le Conseil d'une résolution visant à établir une force de maintien de la paix au Soudan est une bonne initiative pour aider ce pays frère à surmonter l'étape difficile du présent conflit. Il en va de même du débat du Conseil sur les problèmes de sécurité qui pèsent sur la Somalie, et l'appui accordé à la réconciliation nationale dans ce pays est un autre jalon crucial sur lequel le Conseil devrait faire fond, vu les progrès réalisés par les Somaliens eux-mêmes. Et je ne parle même pas de l'examen fait par le Conseil des conflits en Côte d'Ivoire et au Libéria en Afrique de l'Ouest, et en République démocratique du Congo et au Burundi en Afrique centrale – examen global qui correspond à la nature de ces conflits régionaux et autres.

L'Égypte réaffirme son plein appui aux efforts faits par le Conseil de sécurité dans ces régions, notamment par sa participation croissante aux opérations de maintien de la paix, dont la dernière en date est celle du Soudan.

Enfin, je ne saurais conclure sans souligner la nécessité inéluctable pour le Conseil et les autres organes principaux et institutions spécialisées de l'ONU de favoriser le rôle de l'Union africaine dans les questions africaines, notamment le règlement des conflits africains, dans une atmosphère de coopération et de partenariat. Ce débat général devrait nous servir à élaborer une vision intégrée qui nous permettrait de triompher des causes profondes des conflits africains dans un cadre propre à nous faire profit de toutes les propositions et visions exprimées en vue d'améliorer la façon dont le Conseil abordera les questions africaines à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je lui donne la parole.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'équipe brésilienne pour la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur Adeji de l'excellence de la présidence béninoise le mois dernier et souhaiter d'ores et déjà un plein succès à l'Ambassadeur Wang qui assumera la présidence du Conseil le mois prochain.

L’Afrique est malheureusement, mais nécessairement, un des grands sujets de préoccupation du Conseil. Monsieur le Président, nous apprécions l’excellente note d’information que vous avez distribuée en vue de faciliter le débat d’aujourd’hui. Au cours de sa présidence du Conseil en mai 2003, le Pakistan avait organisé une séance de synthèse sur les conflits en Afrique, les missions du Conseil de sécurité et les mécanismes de l’ONU en faveur de la paix et sécurité. En mai 2004, le Pakistan a organisé un débat thématique sur les crises complexes et les réactions de l’ONU. Les débats tenus au cours de ces deux séances ont été résumés et publiés en tant que documents du Conseil. Je suis convaincu que les idées et propositions nouvelles émises aujourd’hui viendront compléter la vaste banque de données et d’informations dont le Conseil dispose déjà.

Il est encourageant de constater que le Conseil de sécurité ne cesse d’adapter son approche pour remédier aux problèmes de l’Afrique. La plupart des situations sur ce continent sont des crises complexes dont les aspects humanitaires, économiques, sociaux, politiques et de sécurité sont liés. Nombre de ces crises sont aussi des conflits internes – rebellions armées ou guerres civiles – bien que dans certaines situations, il y ait des ingérences extérieures et des répercussions transfrontalières ou régionales.

Dans le contexte de la prévention des conflits et pour éviter une rechute, il est important de remédier aux causes profondes. La liste en est longue et variée, mais la pauvreté et le sous-développement semblent être omniprésents. Comme nous l’avons déjà dit, c’est la politique de la pauvreté et de la pénurie, ou la ruée sur les ressources, comme l’a dit le Ministre adjoint des affaires étrangères de l’Afrique du Sud, qui sont à l’origine de la plupart des problèmes de l’Afrique.

Le Conseil a relativement bien réagi dans la phase de gestion des conflits, c’est-à-dire le maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies répondent aux besoins spécifiques de situations complexes en mobilisant des ressources d’ordre militaire et dans un large éventail de domaines civils. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été couronnée de succès, son expérience servant à présent d’exemple à un grand nombre d’autres missions déployées en Afrique. Le Pakistan est fier d’avoir participé à toutes ces opérations de maintien de la paix.

Concernant certaines des questions actuellement à l’examen, je voudrais dire que pour être efficace, surtout dans une situation de crise complexe, une opération de maintien de la paix doit être bien conçue, bien planifiée et gérée avec compétence. En outre, elle doit être dotée de ressources matérielles et humaines suffisantes, d’un mandat solide pour s’acquitter de ses missions, ainsi que de règles claires en matière de déploiement et d’engagement. Cela s’applique particulièrement à la Mission de l’Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Ses forces interviennent dans des conditions difficiles. Elles ont subi des pertes humaines et livré des combats intenses. La MONUC et ses forces ont besoin de tout l’appui du Conseil de sécurité et de ses membres.

Le Conseil vient d’autoriser la création de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Nous nous félicitons de cette décision qui, nous l’espérons, contribuera à asseoir la paix et la stabilité à long terme dans le pays. La MINUS sera lourde de défis, étant donné l’envergure de l’opération et sa durée, sans compter les autres facteurs qui viennent compliquer la situation. Dans ce contexte, nous espérons que le Conseil de sécurité réfléchira sérieusement à la compatibilité d’une opération des Nations Unies fondée sur la coopération avec une politique de sanctions.

Par ailleurs, il a été reconnu que des stratégies régionales ou sous-régionales s’imposaient, compte tenu de la nature multisectorielle des problèmes et du bien-fondé des solutions globales. Le renforcement de l’interaction et de la coordination d’opérations de maintien de la paix contiguës est une bonne chose. Nous jugeons également positif le resserrement de la coopération entre le Conseil de sécurité, l’Union africaine et plusieurs autres organisations sous-régionales. Les interventions homogènes et coordonnées renforcent l’efficacité des décisions et mesures du Conseil de sécurité.

S’agissant de l’approche régionale, nous pensons que le Conseil de sécurité devrait aussi porter son attention sur la corne de l’Afrique d’une façon plus régulière, comme il l’a fait pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale.

Force nous est de mentionner un autre cas qui aura valeur de précédent : la situation en Somalie, qui, bien qu’inscrite à l’ordre du jour du Conseil, ne

bénéficie pas ces dernières années de l'appui politique dont elle a désespérément besoin et que seule l'ONU est à même de fournir. En particulier, l'avancée récente du processus de paix en Somalie offre de nouvelles possibilités qu'il importe d'exploiter au maximum. Il est primordial que les efforts somaliens ainsi que ceux de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement reçoivent tout le soutien et l'appui nécessaires de la part de l'ONU, et plus particulièrement du Conseil de sécurité.

Nous nous réjouissons de ce que le Secrétaire général compte nommer un représentant spécial pour prendre la direction de l'intervention élargie des Nations Unies en Somalie. Le Conseil doit lui aussi y assumer la part qui lui revient.

Dans les situations d'après conflit, l'ONU accorde désormais une attention accrue à la gestion de la transition entre le conflit et le développement à long terme, ainsi qu'à la prévention d'une reprise du conflit. En reconnaissant l'existence d'un lien indissoluble entre paix et développement, on a ouvert la voie au renforcement de la coopération et de la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous espérons vivement que ces rapports s'institutionnaliseront.

Si l'opération de maintien de la paix en Sierra Leone est un exemple de réussite, la Guinée-Bissau pourrait, de notre point de vue, servir de référence ou de test concernant la conjugaison des efforts de consolidation de la paix déployés par le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Comme on le sait, il y a beaucoup plus à faire pour que cette collaboration soit couronnée de succès. En matière de consolidation de la paix, la difficulté majeure consiste, entre autres, à mobiliser un appui international durable et adéquat, notamment sur le plan du financement et des ressources.

Le débat d'aujourd'hui sur la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité a fait ressortir la nécessité d'apporter une réponse à l'échelle du système, qui soit fondée sur une meilleure coordination et une plus grande synergie entre les organes principaux de l'ONU. À cet égard, la proposition de créer une commission de consolidation de la paix a suscité un vif intérêt parmi les États Membres de l'ONU. Dans ses opérations portant sur un seul pays, cette commission devrait adopter l'idée du Pakistan de créer des comités spéciaux composites.

Si plusieurs aspects de cette proposition exigent encore d'être peaufinés, nous pensons qu'elle permettra réellement d'avancer vers une approche véritablement globale des questions de paix et de développement. Il ne devrait pas s'agir d'un mécanisme simplement chargé d'assurer l'intérim entre les situations de conflit et d'après conflit. Nous pensons que cette commission devrait axer ses efforts sur toutes les phases d'un conflit. Elle devrait permettre à la communauté internationale d'intervenir dès la première heure dans les situations susceptibles de conduire à un conflit. La Commission pourrait utiliser les missions de bons offices et les autres mécanismes de règlement pacifique et de prévention des conflits le cas échéant. Elle devrait promouvoir le développement en tant qu'instrument essentiel pour prévenir les conflits et devrait s'occuper des manquements au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, également pour prévenir les conflits.

Avec le concours des gouvernements concernés, il est possible d'apporter une assistance avant qu'un conflit n'éclate : dans les domaines de la gouvernance, du relèvement économique et social, des droits de l'homme ainsi que dans le domaine humanitaire. De cette façon, l'ONU peut intervenir avec un front uni pour traiter et surmonter les difficultés majeures auxquelles doivent faire face l'Afrique et de nombreux pays en développement à l'aube du XXIe siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, la délégation argentine remercie et félicite la mission brésilienne d'avoir proposé comme thème de ce débat la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité. Ce choix est selon nous judicieux compte tenu de l'ampleur et de la gravité des questions africaines inscrites à l'ordre du jour international et si l'on considère que la communauté internationale doit comprendre à quel point il est impératif de les résoudre. Cette séance est, pour le Conseil, l'occasion d'examiner de façon globale les questions africaines et de porter un regard neuf sur les problèmes et les points communs de ces conflits.

Nous pensons que le débat d'aujourd'hui devrait offrir l'occasion d'affirmer qu'il appartient à l'Organisation dans sa totalité, et pas seulement au

Conseil de sécurité, de traiter des conflits en Afrique d’un point de vue général et de façon coordonnée, en prenant tout autant en considération la dimension cruciale de la sécurité que celles, non moins importantes, de la situation humanitaire et du développement.

Le fait que des conflits perdurent à l’ordre du jour du Conseil, qu’ils soient récurrents et qu’ils revêtent de multiples dimensions devrait nous inciter à adopter des démarches plus créatrices et plus ambitieuses. Dans beaucoup de situations les conditions économiques, sociales et politiques sous-jacentes qui ont aggravé les conflits – quand elles ne les ont pas purement et simplement créés – restent inchangées tout au long de l’action militaire, et elles refont surface pour redevenir pleinement apparentes une fois que le conflit armé semble se diriger vers une solution.

Il nous semble que le Conseil de sécurité ne pourra s’acquitter avec une pleine efficacité de la tâche indispensable qui lui incombe en vertu de la Charte – maintenir la paix et la sécurité internationales – que si, parallèlement à son travail principal, il mène, lors de la phase d’après conflit ou même au cours des derniers soubresauts des crises, des actions visant à poser des bases qui empêchent la recrudescence de ces conflits. Parmi ces bases devraient figurer, entre autres, des mesures concrètes dans les domaines du développement et de la reconstruction, de la promotion des droits de l’homme, de l’état de droit et de la démocratie.

La prise de conscience du caractère multidimensionnel de différents conflits, notamment en Afrique, ne date pas d’hier, ni pour le Conseil ni pour le système des Nations Unies. La création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et l’existence en parallèle au sein de ce conseil et du Conseil économique et social de groupes chargés de suivre la situation de pays particuliers sortant de conflits témoignent de la reconnaissance de ce caractère multiforme de nombreux conflits.

Par ailleurs, l’intégration de différentes dimensions dans les missions de maintien de la paix créées par le Conseil n’est pas non plus nouvelle. Au cours des trois dernières années, la notion de « missions intégrées » nous a fourni un nouvel outil, dans la mesure où la composante militaire est complétée par l’élément humanitaire. Les missions de paix en Afrique sont un exemple de la mise en œuvre de cette approche. Les travaux du Conseil dans ces domaines, comme dans ceux de la protection des civils ou de la situation des femmes et des enfants dans les conflits armés, montrent bien que le Conseil a intégré de nouvelles dimensions dans son action en faveur de la paix et de la sécurité.

Pourtant, malgré toutes ces initiatives, la résurgence de certains conflits en Afrique semble nous indiquer que les efforts fournis à ce jour n’ont pas suffi et qu’il faut aller plus loin, avec de nouvelles mesures qui permettront de s’attaquer aux conflits de manière intégrée afin de consolider la paix une fois que celle-ci a été acquise au prix de grands efforts.

De même que, pour les questions humanitaires, le système des Nations Unies a engagé un important débat sur la question de la transition de l’assistance au développement, nous estimons que le moment est venu de créer de nouvelles structures capables de s’occuper de façon intégrée des pays sortant de conflits.

Dans le débat sur ces mécanismes, le rôle du Conseil de sécurité est essentiel, et nous pensons qu’il convient de le souligner, car sans un cadre de sécurité adéquat il est pratiquement impossible de prendre les mesures élémentaires qui s’imposent dans des domaines fondamentaux comme le développement et la reconstruction, les droits de l’homme, l’état de droit, la démocratie et la protection des ressources naturelles.

Dans ce contexte, nous pensons que la proposition présentée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l’homme pour tous » sur la création d’une commission de consolidation de la paix offre un bon point de départ pour débattre d’un nouveau mécanisme, qui dans ce cas précis semble tout à fait nécessaire.

Pour que cette proposition soit viable, nous pensons que ce mécanisme devrait être doté d’un mandat adéquat et de capacités suffisantes en termes institutionnels, qui garantissent une dépendance systémique du Conseil, surtout dans les premières phases d’après conflit; d’une présence appropriée des fonds et programmes du système des Nations Unies; et, en termes financiers, d’un mécanisme souple et efficace d’affectation de fonds, qui permette à tout moment de suivre correctement l’emploi des ressources disponibles.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous tenons aussi à vous féliciter, ainsi que votre délégation, pour la manière remarquable dont vous assurez la présidence du Conseil ce mois-ci.

Les questions africaines ont toujours occupé une part importante de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ce mois-ci le Conseil a mené des débats approfondis sur la Somalie, le Burundi, l'Éthiopie et l'Érythrée, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République démocratique du Congo et sur d'autres questions relatives à l'Afrique.

Il est particulièrement réjouissant que la semaine dernière le Conseil de sécurité ait adopté à l'unanimité la résolution 1590 (2005) sur le déploiement de Casques bleus des Nations Unies au Sud-Soudan. Ceci démontre une fois de plus le degré d'attention que consacre le Conseil, et la contribution qu'il apporte, au règlement de conflits en Afrique.

Au cours des dernières années la situation de l'Afrique a connu certaines évolutions positives dont nous nous félicitons. Certains conflits qui duraient depuis bien longtemps se sont progressivement atténués. Toutefois, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport global adressé à l'Assemblée générale, la plupart des régions d'Afrique souffrent encore des effets dévastateurs des conflits armés, de la pauvreté et des maladies. Parmi les 24,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde, la moitié vivent en Afrique.

Dans l'exercice de ses responsabilités relatives au maintien de la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit accorder une attention minutieuse et particulière aux questions africaines.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit mettre tout en oeuvre pour exhorter la communauté internationale à intensifier l'attention qu'elle porte aux questions africaines, et doit vivement encourager les États Membres à faire preuve de davantage de volonté politique et à accroître les ressources qu'ils y consacrent.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit continuer à accorder la priorité absolue aux questions africaines dans son ordre du jour. Il doit donner un plus grand rôle à l'Union africaine et aux autres organisations régionales et sous-régionales, prendre attentivement en compte les vues et propositions de ces dernières, améliorer leur coordination et leur coopération sur le terrain, et les aider à renforcer leurs capacités.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit adopter une approche intégrée pour déterminer les moyens de régler efficacement les problèmes africains; améliorer sa coopération avec les opérations de maintien de la paix et avec d'autres institutions des Nations Unies; et encourager les synergies pour éviter tout gaspillage de ressources.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit accorder une attention encore plus grande aux efforts de reconstruction après le conflit dans les pays concernés. Le rapport du Secrétaire général recommande la mise en place d'une Commission de consolidation de la paix. C'est une idée novatrice qui mérite d'être davantage explorée par le Conseil de sécurité.

En bref, nous pensons que le Conseil de sécurité peut continuellement faire le point de l'expérience qu'il a acquise dans l'examen des questions relatives à l'Afrique, afin d'améliorer ses travaux de telle sorte que ses décisions reflètent mieux les besoins réels des pays africains et apportent des contributions solides au règlement des conflits en Afrique.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous remercie d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat important, qui tombe à point nommé, en guise de synthèse de votre présidence. À cette occasion, je souhaite vous féliciter de votre gestion efficace des travaux du Conseil durant ce mois.

Les questions liées à l'Afrique continuent malheureusement de représenter une préoccupation majeure du Conseil de sécurité, comme le démontre, par exemple, le fait qu'une majorité écrasante de soldats de la paix des Nations Unies, avec les ressources financières connexes, sont consacrées à l'Afrique. Et les travaux du Conseil de ce mois ne font pas exception à la règle. Il importe, par conséquent, que nous concentrions notre attention, dans cette séance, sur la façon dont le Conseil peut traiter les questions relatives à l'Afrique avec efficacité, compte tenu tant de la perspective régionale que des aspects des différentes situations et conflits. Je voudrais faire, à cet égard, deux ou trois brèves observations.

Premièrement, nous avons dit que la notion de prise en mains par les Africains devait être mise en exergue et appuyée comme principe directeur important dans le traitement de nombreuses questions liées à l'Afrique dont le Conseil est saisi. Nous trouvons encourageant que le principe de cette reprise en mains soit de plus en plus accepté par les Africains eux-mêmes et appuyé par la communauté internationale. Il trouve une expression de plus en plus fréquente dans l'intervention musclée et le rôle important, par exemple, des organisations régionales et sous-régionales africaines.

C'est, à l'évidence, devenu la tendance dans un certain nombre de situations de règlement de conflits et de consolidation de la paix après un conflit, comme le montrent les initiatives de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans les négociations nord-sud au Soudan, la mission de l'Union africaine au Darfour, l'engagement de l'Union africaine – en particulier par l'intermédiaire des efforts de médiation du Président Mbeki – en Côte d'Ivoire, les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la situation au Togo, etc.

Il y a tout lieu de se féliciter de cette tendance, et non seulement il convient de l'encourager mais aussi de l'appuyer, quand un appui est nécessaire, qu'il soit moral et politique ou financier et matériel, au niveau de l'ensemble de la communauté internationale, dans la mesure du possible. Parallèlement, il faut trouver des moyens de développer des relations de travail et des liens institutionnels plus étroits et plus pragmatiques entre l'ONU et les grandes organisations régionales africaines, en particulier l'Union africaine.

La résolution 1590 (2005) adoptée la semaine dernière sur le Soudan en est le dernier bon exemple en date. Cette résolution prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur les moyens par lesquels la Mission des Nations Unies au Soudan pourrait renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour en offrant à la Mission de l'Union africaine au Soudan l'assistance nécessaire. Nous attendons avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général et nous sommes prêts à discuter activement de la question au Conseil de sécurité dans les semaines à venir.

En outre, nous croyons comprendre que l'Union africaine envisage d'envoyer des contingents contribuer aux processus de paix en République démocratique du Congo et en Somalie – initiative qui, si elle se matérialise, ira dans le sens d'un renforcement de cette prise en mains par les Africains. Nous espérons que le Conseil et l'Union africaine renforceront encore leur coopération et leur coordination à cet égard afin que l'Union africaine soit en mesure de jouer un rôle plus important dans le règlement des problèmes que rencontre l'Afrique, avec le concours nécessaire de la communauté internationale.

La deuxième observation que je voulais faire est qu'il est nécessaire d'encourager la synergie et la coopération entre les différentes missions des Nations Unies déployées en Afrique. Nous notons avec intérêt un développement de la coopération et des liens entre différentes opérations de maintien de la paix déployées dans la même sous-région d'Afrique ces dernières années, comme, par exemple, dans les patrouilles coordonnées entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) le long des frontières et dans les pourparlers périodiques de haut niveau entre ces deux missions consacrés au traitement des problèmes communs. En Afrique de l'Ouest, plusieurs missions des Nations Unies déployées dans la sous-région ont commencé à partager systématiquement leurs moyens et matériels logistiques par le biais de leur mécanisme de coordination inter-missions.

Ce type de liaison entre missions en Afrique mérite d'être encore renforcé et nous espérons que l'on procédera à un examen systématique des concepts opérationnels des différentes missions de paix déployées dans la sous-région. Ma délégation a fait allusion à cette proposition lors de la séance publique tenue au début de la semaine pour parler de la situation en Côte d'Ivoire. Ce type de liaison entre missions peut également être envisagé en Sierra Leone, par exemple, dans le cadre d'un dispositif permettant de déployer si nécessaire les forces de la Mission des Nations Unies au Libéria de l'autre côté de la frontière occidentale du Libéria en mesure palliative de sécurité après le retrait, dans les mois qui viennent, de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Une plus grande intégration et une meilleure synergie entre les missions, une plus grande souplesse et une plus grande efficacité dans le recours aux moyens opérationnels et aux ressources des différentes missions déployées deviendront possibles, dans le plus grand intérêt de tous et

également, peut-être, d'économies sur le coût des Missions.

Les idées avancées dans le rapport du Secrétaire général du 2 mars 2005 sur la coopération entre les missions en Afrique de l'Ouest (S/2005/135) doivent également être étudiées en ce qui concerne les missions qui opèrent dans les autres sous-régions, telles que la MONUC, en République démocratique du Congo, et l'ONUB au Burundi. Nous invitons le Secrétariat à envisager cette possibilité avec la coopération des pays qui fournissent des contingents à ces missions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer au contenu de la déclaration qui va être faite sous peu par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Tony Blair a dit récemment que l'Afrique était une tache sur la conscience du monde. Sa pauvreté et sa stagnation représentent l'une des plus grandes tragédies de notre temps. De l'avis du Royaume-Uni, elles exigent une réponse non seulement au niveau du Conseil mais aussi au niveau de l'ensemble des Nations Unies, de l'Afrique en fait, une réponse de chacun d'entre nous.

L'élément positif, c'est que l'Afrique elle-même est en train d'asseoir plus fermement sa propre gestion de ses problèmes, comme le montrent les progrès obtenus récemment en termes de croissance économique et de gouvernance. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'action de l'Union africaine autour de concepts tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le travail des organisations sous-régionales en Afrique.

Mais je suis convaincu que la clef, pour gérer la myriade de problèmes que connaît l'Afrique, se trouve dans les aspects suivants : la nécessité d'un renforcement de la gouvernance et d'un renforcement des capacités, mais aussi la nécessité de restaurer la paix et la sécurité pour pouvoir s'attaquer à tous les aspects de l'éventail des conflits. Il est absolument capital d'investir suffisamment dans les populations, la santé, l'éducation et l'assainissement. Nous devons nous attaquer à toute la question des maladies, dont le VIH/sida ou d'autres maladies moins complexes, telles que la rougeole, qui tuera encore 300 000 enfants cette année. Nous devons veiller à fournir les moyens nécessaires à la croissance et à la réduction de la pauvreté et à la libéralisation des échanges. Le rapport du Secrétaire général (A/59/2005) nous a mis tous au défi de supprimer les quotas, par exemple, pour les pays les moins avancés, ce qui a déjà été fait par l'Union européenne. La libéralisation des échanges et des pratiques commerciales plus équitables sont au cœur de tout cela. Et nous devons fournir les investissements – encore une fois, les moyens – grâce auxquels les ressources de l'Afrique pourront être utilisées par les Africains pour les Africains. Cela est dit avec beaucoup plus d'éloquence que je n'ai pu le dire ici dans le rapport de la Commission pour l'Afrique, intitulé « Notre intérêt commun », qui procède à une analyse franche de la situation dans laquelle nous nous trouvons, de la façon dont nous y sommes arrivés et surtout de ce qu'il est possible de faire.

Ce qui est positif, pour l'Afrique, c'est que 2005 est une année capitale. Le rendez-vous qui nous attend tous – la réunion de haut niveau de septembre – offre probablement plus de perspectives à l'Afrique qu'à n'importe quel autre continent et c'est bien ainsi. Certes, notre souhait est que la série de mesures proposée par le Secrétaire général sera porteuse de progrès et d'avantages pour chacun d'entre nous et qu'il sera dans l'intérêt des Nations Unies dans leur ensemble de mettre en place ces mesures, mais l'intérêt qu'a l'Afrique dans ce sommet et la réussite des processus du Groupe des Sept/Groupe des Huit (G-7/G-8) cette année – dans le cadre desquels le Royaume-Uni, Président du G-7, a fait de l'Afrique l'un de ses deux domaines prioritaires – explique la raison pour laquelle, cette année, nous devons faire vraiment bouger les choses en Afrique.

Je voudrais énoncer les conditions qui, à mon avis, sont nécessaires pour une intervention réussie en Afrique. Premièrement, il doit exister une cohérence des politiques : il faut s'attaquer à tous les aspects, que ce soient les différents aspects des conflits, le développement économique, le renforcement des institutions, la démocratie, tout le concept de consolidation de la paix, ou de développement économique durable et de progrès. Voilà ce qu'il nous faut. La commission de consolidation de la paix est une corde supplémentaire à notre arc pour avancer, et nous

nous en félicitons, mais il est évident que nous avons besoin d'une politique cohérente.

Deuxièmement, nous avons besoin de cohérence en matière d'intervention de la part des organismes des Nations Unies. Puisque nous fournissons les services des Nations Unies sur le terrain, il faut faire en sorte que ceux-ci ne fassent pas double emploi et qu'ils renforcent mutuellement la somme des efforts des Nations Unies.

Troisièmement, cet effort doit être dans la logique des autres efforts fournis par les Africains, par l'Union africaine, par les organisations régionales et par tous les autres acteurs internationaux, que ce soit des institutions financières internationales, des donateurs bilatéraux ou n'importe qui d'autre. Nous avons besoin d'une bien plus grande cohérence entre nous et, alors que tous nous réunissons ces forces d'intervention, nous devons tenir compte des aspects régionaux en Afrique même, afin d'éviter, en faisant une chose dans un pays, de créer involontairement des conséquences qui n'auraient pas été envisagées au détriment d'un autre pays. Ce que nous devons donc faire c'est maîtriser les synergies au niveau régional et nous assurer qu'il n'y a pas de désavantages pour d'autres pays.

En tout cela, il me semble, bien entendu, que la volonté doit venir des Africains et que l'élan doit être donné par les Africains, que l'initiative relative à une situation au niveau d'un pays doit être prise par le pays concerné, et que nous autres devons jouer notre rôle. Le débat que nous avons eu hier sur la Guinée-Bissau donne justement les raisons pour lesquelles il nous faut procéder ainsi, mais il faut procéder ainsi de concert afin de tirer parti de ce qui se passe de positif en Afrique et des occasions que cette année nous a offertes. Il nous faut également nous assurer qu'il ne s'agit pas uniquement de la responsabilité de ce Conseil – et c'est pour cela que j'ai délibérément élargi le sujet de mon intervention – mais de la nôtre collectivement. Le Conseil de sécurité a un rôle pivot mais il n'a pas l'exclusivité. Il nous faut tous jouer notre rôle.

M. Duclos (France) : Ma délégation s'associe à son tour aux remarques qui seront faites au nom de l'Union européenne par l'Ambassadeur du Luxembourg.

Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise aujourd'hui d'organiser ce débat sur les questions africaines. Nous nous félicitons de cette initiative pour trois raisons.

La première raison, c'est que l'activité du Conseil porte dans une large mesure sur les questions africaines. Cela s'est vérifié au mois de mars, durant lequel nous avons traité de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la République démocratique du Congo, de la Guinée-Bissau, de l'Éthiopie et de l'Érythrée, du Burundi, de la Somalie et enfin du Soudan sur lequel notre conseil a pris des décisions importantes et s'apprête demain à prendre une autre décision très importante. Ce qui était vrai au mois de mars était vrai aussi tout au long de l'année. Et je dois dire avec une certaine tristesse que, bien entendu, il serait souhaitable que le Conseil n'ait plus à se pencher aussi fréquemment sur les crises qui continuent d'affecter ce grand continent ami.

La deuxième raison, c'est que la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales africaines se renforce. Les Africains aujourd'hui prennent en main leur destin. L'Union africaine est désormais un acteur incontournable du règlement des crises sur le continent, et nous nous en réjouissons profondément. C'est également vrai pour les organisations régionales, je pense à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou bien encore à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Dans ces conditions il est légitime et il est souhaitable que notre conseil et ces organisations travaillent étroitement ensemble. La France est convaincue que c'est là un gage d'efficacité. Nous l'avons vu avant-hier, lorsque le Conseil a entendu la médiation sud-africaine sur la crise en Côte d'Ivoire. Nous l'avons vu également s'agissant de la Somalie, lorsque le Conseil a apporté tout son soutien aux efforts remarquables de l'IGAD. Naturellement, cette coopération doit se faire dans le respect des compétences de chacun.

Enfin, une troisième raison pour nous de nous féliciter du débat d'aujourd'hui, c'est que le Conseil de sécurité a créé de nombreuses opérations de maintien de la paix en Afrique. La majorité des 65 000 Casques bleus déployés dans le monde aujourd'hui le sont, en pratique, en Afrique. Il appartient donc au Conseil de mettre tout son poids dans le règlement des crises où l'ONU est engagée.

Les ressources de la communauté internationale ne sont pas illimitées. Le nombre de soldats de la paix déployés sur le terrain ne peut s'accroître indéfiniment. Dans ces conditions, le Conseil, en étroite coopération avec les Africains, doit s'efforcer, sur chaque dossier, de définir une véritable stratégie de sortie. En même temps, dans certains cas, et je pense en particulier à la Côte d'Ivoire, un investissement temporaire mais un investissement supplémentaire est parfois indispensable s'il est la condition pour accélérer la sortie de la crise. Le Conseil doit, dans chaque cas, avoir une vision globale et à long terme de ses engagements dans une crise donnée.

Je suis obligé d'évoquer enfin une question qui nous concerne tous, qui est la lutte contre les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix. L'attention s'est d'abord portée sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, mais nos efforts collectifs doivent aller bien au-delà. À cet égard, le rapport remis par le Prince Zeid est une contribution extrêmement utile. Il doit nous permettre de lutter contre ce fléau.

Pour terminer, je rappellerai qu'en mars, plusieurs soldats des Nations Unies ont été tués ou gravement blessés en Afrique dans l'exercice de leur mission. Ce sacrifice témoigne de l'engagement quotidien de ces soldats de la paix en Afrique et ailleurs. Il convient ici de leur rendre hommage et de saluer le courage et le dévouement de tous ceux qui servent la paix sous le mandat du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Luxembourg.

M. Bichler (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en voie d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie; les pays candidats à l'Union européenne, la Turquie et la Croatie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne du libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne tient à vous remercier, Monsieur le Président, pour avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui permet de faire le point sur la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité. Au cours de ce mois, le Conseil de sécurité a traité de questions concernant l'Afrique pratiquement chaque jour. Il y a malheureusement de bonnes raisons à cela. De larges parties de l'Afrique restent en proie à des conflits armés, qui compromettent la stabilité à long terme du continent tout entier, sans parler des souffrances injustifiables que ces conflits infligent aux populations. La grande majorité des plus de 65 000 personnes faisant partie des opérations de maintien de la paix des Nations unies est déployée en Afrique. Une nouvelle mission est en cours de déploiement au Soudan; d'autres devront être renforcées ou décidées dans un avenir proche.

L'Union européenne estime que favoriser une paix et une sécurité durables en Afrique, condition préalable à un développement économique et social durable, constitue l'une des tâches principales de la communauté internationale en général et du Conseil de sécurité en particulier. Nous attachons une grande importance à notre partenariat multidimensionnel avec l'Afrique et sa population. Réunis à Bruxelles les 22 et 23 mars, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné l'importance particulière de l'Afrique en 2005.

Le Conseil de sécurité porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La contribution importante qu'il apporte à la paix et à la sécurité en Afrique serait certainement enrichie d'une coopération et d'une coordination accrues au sein des partenariats mis en place entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et les organisations sous-régionales pour ce qui est de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits, y compris pour ce qui est des causes profondes des conflits. De nouveaux modèles de partenariats flexibles ont déjà été très précieux à cet égard, comme en témoignent les missions africaines au Burundi et au Soudan.

L'Union européenne estime en outre que, au-delà des partenariats et de la coopération pratique, les liens institutionnels entre l'ONU et l'Union africaine doivent être renforcés, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Au vu du nombre de conflits en Afrique et de leur complexité croissante, ces liens institutionnels pourraient optimiser l'efficacité des efforts accomplis par la communauté internationale, en s'appuyant sur les avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales et sur leurs complémentarités avec le système des Nations Unies. À cet égard, l'Union européenne se félicite que, dans

sa déclaration du 19 novembre 2004 (S/PRST/2004/44), le Président du Conseil de sécurité ait invité le Secrétaire général à envisager de nouvelles modalités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Moins de trois ans après sa création, l'Union africaine a réalisé des progrès considérables en tant qu'interlocuteur continental crédible et légitime pour l'Afrique et a gagné le respect de la communauté internationale. L'Union africaine a assumé avec résolution des responsabilités et le rôle de chef de file dans le traitement de quelques-uns des nombreux conflits armés auxquels le continent africain est en proie depuis si longtemps. Les efforts qu'elle consent pour stabiliser la situation au Darfour sont une illustration récente de cette ferme détermination.

L'Union européenne est fermement résolue à renforcer le dialogue avec l'Union africaine, à établir des liens institutionnels et à élaborer un programme opérationnel, notamment en matière de paix et de sécurité, dans le droit fil de la déclaration faite le 20 juillet 2004 (S/PRST/2004/27) par le Président du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les processus de stabilisation.

En novembre 2004, l'Union européenne a adopté un plan d'action relatif au soutien à la paix et à la sécurité en Afrique, qui recense les moyens pratiques permettant d'aider les organisations africaines à se doter de capacités autonomes de prévention et de gestion des conflits. L'Union européenne a offert un soutien humain et financier, mais aussi logistique, technique et politique, à la plupart des processus de paix et de médiation en Afrique. Alors que des observateurs militaires des États membres de l'Union européenne participent à toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique, nous soutenons également un certain nombre de missions de maintien de la paix décidées et menées par l'Union africaine ou des organisations sous-régionales. Pour rendre plus aisé l'octroi d'un soutien financier à ce type d'opérations, l'Union européenne a créé, à la demande de l'Union africaine, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, un instrument de développement doté de 200 millions d'euros qui est pleinement opérationnel depuis juin 2004.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de mentionner brièvement quatre domaines spécifiques, dans lesquels l'Union européenne estime que le Conseil de sécurité devrait intervenir d'une façon rapide et résolue pour éviter de prolonger les conflits armés et les souffrances des populations : la nécessité de mettre fin à l'impunité, le respect plus strict des embargos sur les armes, la lutte contre la prolifération des armes de petit calibre et l'importance de soutenir efficacement les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Si la responsabilité du progrès en Afrique incombe au premier chef aux dirigeants et aux populations, qu'il me soit permis de conclure en répétant que l'Union européenne préconise un renforcement des relations et un élargissement des partenariats entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, notamment dans les domaines de la paix internationale et de la sécurité collective. L'Union européenne, quant à elle, est prête à renforcer ses relations avec l'Union africaine pour mettre en place un véritable partenariat stratégique et institutionnel fondé sur les principes de la maîtrise de son destin par l'Afrique, d'une collaboration pleine et entière, de l'égalité et de la légitimité.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie, à qui je donne la parole.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance de synthèse. Nous sommes particulièrement reconnaissant du fait qu'un thème approprié – « Les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité » – ait été choisi pour le débat de synthèse. De fait, ce mois-ci, le programme de travail du Conseil s'est principalement porté sur l'Afrique, traduisant le souhait du Conseil de veiller à ce que la paix et la sécurité y règnent.

L'Indonésie apporte tout son appui à ce processus et encourage le Conseil à ne pas relâcher son effort. Nous devons être toujours conscients du fait que la première condition du développement est la paix. En oeuvrant énergiquement pour la paix en Afrique, le Conseil s'investit également de manière résolue et fort appréciée dans son développement. À cet égard, nous sommes heureux d'encourager une coopération constante entre le Conseil, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique.

Considérant que rien que ce mois, le Conseil a examiné des points de l'ordre du jour qui portaient notamment sur la Mission de l'Union africaine au Soudan, la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Groupe de contrôle sur la Somalie – outre un grand nombre de réunions d'information, de présentations de rapports et de déclarations touchant à une série de conflits africains – il est aisé de voir combien est lourde sa charge de travail. À cet égard, les efforts du Conseil pour favoriser la paix sur le continent méritent d'être loués.

La délégation indonésienne considère comme un principe incontestable que la cause de la démocratie et du développement en Afrique, qui est liée à l'attention que porte le Conseil à la paix et à la sécurité, doit être rigoureusement poursuivie. C'est en s'attachant aux enseignements tirés des conflits et des échecs des cessez-le-feu et de certains efforts de paix que l'ONU peut transformer des situations difficiles en Afrique en succès célèbres. Il va sans dire que c'est en contribuant à assurer et à maintenir la paix que le Conseil préparera la voie à cet égard.

Au vu de l'interdépendance de nombre des questions qui touchent à l'Afrique, ma délégation souhaite que ce type de coopération existe aussi entre l'Afrique et d'autres organes principaux de l'ONU. Il conviendrait de rappeler qu'il y a deux ans, à l'Assemblée générale, les États Membres ont vivement salué le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en promettant leur appui à son développement.

Pas plus tard que ce mois, dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général faisait observer qu'en Afrique subsaharienne, « la plupart des objectifs sont très loin d'être atteints » (*A/59/2005, p. 12*). Il importe que l'accent mis par le Conseil de sécurité sur l'Afrique ce mois-ci soit maintenu par la communauté internationale afin de faire en sorte que les progrès en matière de développement reprennent sur tout le continent.

Pour sa part, l'Indonésie prend part depuis longtemps au développement et à d'autres rêves de l'Afrique. Après toutes ces années, nous sommes restés attachés à la paix et au progrès sur le continent. Cela se traduit par la contribution constante de nos soldats de la paix, tout dernièrement à la MONUC.

Avant de terminer, je voudrais faire remarquer que l'Indonésie chérit la relation qu'elle entretient avec l'Afrique. Près de 50 ans se sont écoulés depuis la Conférence afro-asiatique qui s'est tenue à Bandung, en 1955. Tandis que cette expression de coopération et de solidarité entre pays du Sud en développement entrera bientôt dans son second demi-siècle, l'Indonésie accueillera le mois prochain un certain nombre de cérémonies commémoratives à Bandung et à Jakarta. Nous espérons ainsi réaffirmer la solidarité entre l'Asie et l'Afrique, ainsi que notre étroite identification avec les problèmes des pays africains, dont la plupart ont accédé à l'indépendance après Bandung.

Enfin, ma délégation voudrait réaffirmer combien il est important que cette réunion de synthèse, pour être fructueuse, soit suivie d'un rapport bref mais concis, exprimant en détail les préoccupations d'ordre général et plus spécifique des délégations et qui contienne des recommandations. Cela serait la seule manière d'éviter d'en faire un rituel dénué de toute signification.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des propos aimables qu'il m'a adressés.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances à l'Indonésie pour le dernier séisme qui a secoué ce pays et nous a tous beaucoup attristés. Je prie le représentant de l'Indonésie de bien vouloir transmettre ces condoléances à son gouvernement et à son peuple.

M. Zinsou (Bénin) : Nous vous sommes reconnaissants d'avoir organisé ce débat public ce matin sur la dimension africaine dans le travail du Conseil de sécurité. L'initiative vous honore grandement et ne nous surprend guère.

La Charte des Nations Unies a assigné à l'Organisation des objectifs qui se résument au triptyque : paix, liberté et développement. C'est donc en toute logique que, dès la mise sur pied de l'Organisation, l'Afrique s'est inscrite au cœur de ces activités. Mais, en particulier, en raison des nombreux conflits qui affectent les pays africains depuis leur indépendance et qui sont la cause la plus évidente du retard considérable qu'accuse ce continent dans de

nombreux domaines, l'Afrique est particulièrement à l'ordre du jour du Conseil de manière presque interrompue depuis plusieurs décennies. Depuis lors, un partenariat pour la paix et la sécurité avec l'Afrique s'est développé entre le Conseil et le continent.

Le Conseil s'est investi dans la recherche de solutions à plusieurs crises africaines à divers stades, en mobilisant l'ensemble des instruments d'intervention dont il dispose. Ces interventions ont connu des fortunes diverses. L'action du Conseil s'est cependant bonifiée tout au long de ces expériences. Actuellement, l'attention qu'il accorde aux questions africaines s'est décuplée. La recherche de solutions aux crises africaines se réalise de manière plus systématique, plus prompte que par le passé. L'Afrique est malheureusement la preuve tragique que le coût des conflits non maîtrisés est immense. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, l'ONU devrait s'impliquer davantage dans la prévention des conflits en Afrique. Le Conseil de sécurité doit donc privilégier l'action à la réaction.

L'ONU devrait prêter davantage attention aux causes profondes des conflits. Pour la prévention des conflits en Afrique, il faut travailler davantage sur les moyens de faire enraciner la démocratie et la bonne gouvernance dans les pays africains. L'ONU et particulièrement le Programme des Nations Unies pour le développement ont un rôle important dans ce secteur, la responsabilité de la reconstruction post-conflit incombant au premier chef à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, avec, bien entendu, le soutien de l'Union africaine, comme c'est le cas aujourd'hui dans plusieurs pays africains. Il y a lieu de développer davantage des synergies avec ces institutions. La Commission de consolidation de la paix, proposée par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, trouve là toute sa justification.

Outre les conséquences directes et dévastatrices de ces conflits sur les populations africaines, les effets indirects sont frappants : des systèmes de santé et d'éducation en panne ou détruits, la propagation inéluctable de maladies comme le VIH, l'abandon de l'agriculture, le ralentissement de la croissance économique, le retard des investissements, les violations massives des droits de l'homme.

Le Conseil devrait se montrer plus actif et plus ouvert à une coordination et à une coopération plus étroite avec d'autres organes de l'ONU lorsque le besoin s'impose, quelle que soit l'étape à laquelle l'intervention onusienne est décidée. Nous accueillons favorablement à cet effet l'évolution heureuse qui a permis de faire désormais des missions de paix des opérations multidimensionnelles qui ont vocation à répondre de manière plus efficace au caractère plutôt complexe des crises auxquelles elles sont censées apporter des solutions.

En complément des efforts diplomatiques et du déploiement des soldats de la paix, il convient que le Conseil affine sa pratique des sanctions. Il est vrai qu'il s'agit d'un instrument qui a fait ses preuves contre l'UNITA, en Angola, ou le Front révolutionnaire uni, au Libéria, parce que les sanctions étaient ciblées et assorties d'objectifs politiques clairs. Il convient de maintenir la pratique consistant à les faire évaluer et contrôler de manière régulière, par des groupes d'experts indépendants. Cependant, il y a lieu d'approfondir les réflexions sur les moyens d'assurer un meilleur respect des embargos sur les armes, en particulier les armes légères, et de faire respecter également les sanctions individuelles susceptibles de permettre d'assécher les moteurs des conflits. Partout où il y a une opération des Nations Unies, elle devrait être mise à contribution pour assurer l'application effective des sanctions. Leur mandat et leur règles d'engagement devraient être rédigés en conséquence. De même, un appui plus substantiel à des initiatives comme le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en voie d'être transformé en convention, peut contribuer à la réalisation de cet objectif. Le recours tant aux missions du Conseil qu'aux missions d'enquête internationale s'est avéré utile, et nous nous féliciter de l'engagement du Conseil de continuer de faire usage de ces outils.

S'agissant des interactions entre le Conseil et les organisations régionales africaines, il importe que s'établisse une coordination avec les mécanismes régionaux de gestion des crises en Afrique. Cette coordination des crises en Afrique peut s'opérer au moyen de rapports périodiques d'activité, d'établissement de réseaux d'échange d'information ou la mise à disposition du Conseil de données fiables et opportunes, permettant des prises de décision rapides.

Quand la prévention échoue, notre devoir est de protéger les civils; cela n'est nul part ailleurs plus pressant qu'en Afrique. Il faut que les peuples meurtris par des souffrances qui leur sont imposées, dans le

cadre des conflits et des crises, reçoivent une assistance internationale adéquate, qui permette de préserver leur droit à la vie et de les protéger des exactions des combattants. À cet égard, le Conseil doit pouvoir s'efforcer de parler d'une voix, lorsqu'il s'agit de promouvoir la justice pénale internationale comme moyen efficace de lutter l'impunité. Le Conseil doit également accorder une attention plus soutenue aux crises oubliées. Une meilleure articulation des relations entre le Conseil et les organisations non gouvernementales pourvoyeuses d'assistance humanitaire s'impose, même s'il est nécessaire de préserver une séparation nette entre l'action humanitaire et les opérations à vocation militaire.

Le Conseil doit dépasser certaines réticences pour adopter des mesures courageuses qui découragent ceux qui se rendent coupables d'exactions envers les civils. Au demeurant, il conviendrait de se départir de l'approche linéaire de la gestion des situations post-conflit et de promouvoir une stratégie globale alignant la prévention et le règlement des conflits sur la consolidation de la paix dans une articulation complète des séquences, car l'expérience a montré que l'approche linéaire génère des goulots d'étranglement porteurs de risques réels en amoindrissant la possibilité de ménager et de tirer parti des synergies pour accélérer les processus de normalisation. L'on devrait davantage favoriser un chevauchement harmonieux des séquences de l'intervention de la communauté internationale pour décupler l'impact des moyens engagés. Les programmes de désarmement, de démobilisation de réinstallation et de réinsertion (DDRR) doivent être conçus comme un levier pour amorcer des changements socioéconomiques de nature à favoriser le développement d'une économie formelle productive qui conforterait les efforts de relance économique et de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bénin des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir assuré avec grande compétence la présidence du Conseil de sécurité. Nous félicitons également la présidence brésilienne d'avoir convoqué cette séance de synthèse sur la dimension africaine des travaux du Conseil au cours du mois de mars. L'accent mis sur l'Afrique reflète l'importance que le Conseil accorde à ses activités sur ce continent. Il est donc tout à fait normal que nous examinions les questions africaines car deux tiers au moins des travaux du Conseil ont trait à l'Afrique. Pendant le seul mois de mars, 19 des 30 séances du Conseil ont porté sur ce continent.

Nous avons choisi de souligner trois points qui illustrent les travaux du Conseil sur l'Afrique.

Premièrement, une partie importante de l'intervention du Conseil en Afrique est liée à des opérations de maintien de la paix. Nous saisissons cette occasion pour reconnaître les efforts déployés par le Secrétariat de l'ONU en faveur d'une coopération entre les missions, en particulier dans le contexte des opérations du Département des opérations de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire continuent de collaborer activement entre elles, ainsi que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Burundi. Cette coopération entre les missions est nécessaire pour rationaliser et utiliser au mieux les moyens disponibles sur le terrain.

Notre deuxième point a trait à l'action du Conseil de sécurité en Afrique. La plupart des problèmes affectant un pays sont interdépendants et la démarche adoptée devrait être aussi globale que possible. Par exemple, comme la question des sanctions devrait être abordée dans le contexte plus large des processus de paix, il ne faudrait pas examiner séparément les problèmes politiques et la question des sanctions. Le corollaire de tout ceci, c'est que les résultats des travaux du Conseil, telles les résolutions, devraient avoir une portée aussi globale que possible.

À cet égard, et pour faire écho à ce qu'a déclaré le représentant du Bénin, l'histoire des résolutions relatives aux sanctions indique que celles-ci ne suscitent pas un respect entier et immédiat. Il y a toujours un écart entre la prise de sanctions et leur application. L'efficacité de l'action du Conseil en la matière revient à la question du respect de son autorité, et ce respect est dilué, et le message devient trouble lorsque les failles entre les membres se font jour à propos d'une action particulière décidée par le Conseil.

Pour terminer, je ferai quelques observations générales sur la situation en Afrique, observations auxquelles, à mon avis, le Conseil devrait porter une

attention particulière. Il y a deux manières de mourir en Afrique : d'une part, la mort résulte de coups de machette portés par des milices et de la violation des embargos sur les armes par les gouvernements et, d'autre part, la mort est provoquée par le paludisme, la méningite, la rougeole et le VIH/sida. Les chiffres sont sidérants : 3,8 millions de morts en République démocratique du Congo, 2 millions au Soudan, 200 000 au Darfour, 100 000 dans le nord de l'Ouganda, etc. Le lien entre sécurité et développement est donc plus fort en Afrique que dans toute autre région.

Lorsque le Conseil de sécurité examine les questions relatives à l'Afrique, il ne devrait pas oublier que les problèmes de l'Afrique auxquels il tente de remédier ont été, dans une grande mesure, définis par le colonialisme. Les frontières avaient été tracées sans qu'il soit tenu suffisamment compte des dynamiques ethniques, culturelles, tribales et autres qui existaient sur le terrain. Nous pensons que les positions du Conseil et la façon dont il traite de ces questions devraient s'inscrire dans une vaste stratégie d'engagement et de pression diplomatiques au niveau international qui prennent en compte les réalités historiques et les réalités actuelles qui existent sur le terrain.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les problèmes de l'Afrique sont pour le Conseil de sécurité un sujet constant de préoccupation, reflet des graves inquiétudes que ressent la communauté internationale face aux situations difficiles que ce continent continue de connaître. Nous nous félicitons de l'initiative prise par la délégation brésilienne de faire examiner par le Conseil de sécurité les points de l'agenda africain que l'heure impose. Nous nous félicitons également de la participation à notre séance de non-membres du Conseil, preuve, à notre avis, de la transparence de cet organe.

L'évolution récente de la situation en Afrique montre que la meilleure façon de prévenir des conflits internes, c'est de renforcer la primauté du droit et de développer la démocratie et la bonne gouvernance. Les autorités légitimes des États africains doivent être assurées que ni leurs voisins, les pays de la région, ni la communauté internationale dans son ensemble, n'appuieront les tentatives inconstitutionnelles de changer de gouvernement ou n'aideront des groupes armés illégaux à atteindre leurs objectifs politiques en brisant l'unité des États ou en détruisant leurs économies.

À cet égard, nous nous félicitons des mesures déterminées prises récemment par l'Union africaine et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour rétablir l'ordre constitutionnel au Togo. Ceci montre encore une fois que dans de nombreux cas, des organisations régionales ou sous-régionales, plus proches des événements, sont mieux à même de lancer une alerte face à des situations de conflit et de les régler.

Pour ce qui est du règlement des conflits en Afrique – et pas seulement en Afrique –, j'aimerais souligner l'importance des consultations avec les pays fournisseurs de contingents afin d'améliorer le processus de prise de décisions du Conseil. Chacun sait que lorsque nous examinons des questions relatives à une modification des mandats de maintien de la paix, de leur format mais surtout de leur taille et de leurs effectifs, nous nous heurtons à des difficultés. Ces problèmes sont particulièrement graves en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo, où nous nous en remettons à l'expertise militaire du Secrétariat. Cependant, nous souhaiterions connaître les vues et les évaluations des pays fournisseurs de contingents dont les troupes se trouvent directement dans les zones d'opérations. La pratique actuelle consistant à tenir les séances privées du Conseil de sécurité en la matière, au cours desquelles les pays fournisseurs de contingents sont d'ordinaire très passifs, n'est pas entièrement justifiable. Nous proposons qu'il soit envisagé de revenir sur cette question compte tenu des décisions antérieures du Conseil dans ce domaine.

L'examen, par le Conseil de sécurité, des conflits africains actuels montre que les principales difficultés ont trait au règlement des problèmes rencontrés pendant la période de transition. Il existe bien des accords de cessez-le-feu ou de paix, mais ceux-ci ne sont pas respectés. Des gouvernements de transition sont mis en place, mais ils sombrent systématiquement dans le chaos. Des échéanciers sont établis pour les processus politiques, mais ils ne sont pas respectés. L'élaboration des législations s'effectue avec lenteur. Les élections n'ont jamais lieu aux dates initialement prévues. La mise en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion est laborieuse quand elle n'est pas complètement bloquée.

L'impunité encourage la reprise des violations massives du droit humanitaire.

Tous les phénomènes dont je viens de parler se rencontrent à des degrés divers en République démocratique du Congo, en Somalie, en Côte d'Ivoire, au Soudan, au Libéria, au Burundi et ailleurs. Dans ces conditions, le climat fragile qui règne dans les pays en proie à un conflit risque de se détériorer pour déboucher sur une reprise des hostilités armées.

Bien évidemment, c'est aux parties en conflit elles-mêmes qu'incombe la responsabilité principale d'exécuter les accords conclus et de s'acquitter des obligations qui en découlent. Cela dit, l'ampleur des problèmes est telle que le concours massif de la communauté internationale s'impose. Le Conseil de sécurité a pour mission de définir des priorités claires de sorte qu'une vaste palette d'acteurs internationaux – États Membres, organisations régionales, institutions des Nations Unies, la communauté internationale des donateurs, le milieu des affaires, les organisations non gouvernementales – puisse, sous la coordination de l'ONU, concourir au règlement des problèmes majeurs pendant la période de transition. Seule une approche globale et complexe à l'égard de ce genre permettra de régler sur le long terme les crises graves et délicates qui secouent l'Afrique.

Autre point, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble devraient suivre une approche des plus responsable dans la mise en œuvre des sanctions. Plusieurs délégations en ont déjà parlé aujourd'hui. Il est tout aussi primordial de prêter attention à la nature des sanctions retenues qu'au moment de leur mise en œuvre et à leurs cibles. N'oublions pas qu'au moment d'introduire un régime de sanctions, notamment un embargo sur les armes, le Conseil de sécurité est tenu de prévoir des dispositifs permettant de garantir l'application de ses sanctions sans nuire à son autorité et à celle de l'ONU en général. La délégation russe a exposé de façon détaillée sa position sur ce point dans son explication de vote à l'occasion de l'adoption, hier, de la résolution du Conseil de sécurité sur le Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Gambie, à qui je donne la parole.

M. Grey-Johnson (Gambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé la présente séance publique du Conseil afin de débattre d'une question importante pour l'Afrique mais aussi pour tous les Membres de l'ONU. Le continent africain met à contribution le système international à bien des égards, notamment et surtout du fait des nombreux conflits qui y ont éclaté ces dernières années. Il n'est donc guère étonnant que le Conseil doive consacrer une si grande partie de son temps aux conflits, à la paix et à la sécurité en Afrique. Le moment est par conséquent bien choisi pour marquer une pause afin de faire le point et de décider des nouvelles voies à suivre.

Le fait que des conflits éclatent si souvent sur le continent africain est une véritable source de préoccupation. Il est important d'en analyser les antécédents et les causes afin de déceler leurs points communs et, partant, de neutraliser les facteurs qui en sont à l'origine. Il est vrai qu'un débat a déjà été engagé sur les causes générales des conflits à l'échelle mondiale. Mais, à présent, il importe d'axer les efforts sur les particularités de l'Afrique, entre autres, de la République démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire et du Soudan.

Certains conflits ont été réglés de manière satisfaisante, comme en Angola et au Mozambique. D'autres sont enlisés dans un état de « ni guerre ni paix », tandis que d'autres encore continuent de faire rage. Il conviendrait d'établir les points communs qui existent entre les pays de chacune de ces trois catégories afin de dégager les enseignements qui nous permettront de prescrire des remèdes plus efficaces aux conflits en Afrique.

D'emblée, force est de reconnaître que le Conseil de sécurité a pris d'importantes initiatives qui ont eu des répercussions positives sur les situations de conflit. Les mesures prises pour enrayer la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest méritent une mention particulière. Ma délégation espère que ces mesures continueront d'être renforcées jusqu'à aboutir à une convention internationale liant tous les États.

Le Conseil a bien collaboré avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans l'élaboration de l'initiative sur les armes légères. Il a fait de même avec la médiation assurée au Libéria et en Côte d'Ivoire. Ailleurs en Afrique, nous avons vu que ce type de collaboration avec les organes régionaux

s'annonce très prometteuse pour le règlement des conflits et le maintien de la paix. Il conviendrait peut-être de recourir de façon plus systématique à cette stratégie, non seulement pour régler les conflits mais aussi afin de consolider la paix et de prévenir les conflits.

Une attention accrue devrait être accordée aux interventions après un conflit. Pour qu'ils perdurent, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants devraient être mieux conçus, mieux planifiés et dotés de plus grandes ressources. Il conviendrait par ailleurs de tenir compte de la nécessité de développer ce type de programme à l'échelon sous-régional, étant donné l'importance que revêt la dimension sous-régionale dans la plupart des conflits africains.

La façon dont certains conflits ont éclaté donne à penser que le Conseil devrait intervenir plus en amont dans la prévention des conflits. Il est impératif que nous renforcions nos systèmes d'alerte avancée ainsi que nos capacités de réaction. Par-dessus tout, il faut que le Conseil puisse intervenir pour empêcher un conflit d'éclater. Il importe de trouver des moyens d'encourager les adversaires à engager un dialogue et des négociations avant de céder à la violence.

Enfin, ma délégation souhaiterait que cet exercice se reproduise régulièrement afin que nous puissions dresser le bilan de nos efforts et, ainsi, améliorer l'impact et l'efficacité de notre rôle de médiation dans les conflits qui sévissent sur le continent africain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Gambie de ses paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au représentant de la Somalie.

M. Hashi (Somalie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le présent débat de synthèse sur la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité. Nous vous félicitons, vous-même et les autres membres du Conseil, de cette initiative, qui témoigne de l'importance que votre délégation et votre pays accordent aux questions africaines. Je profite également de cette occasion pour me féliciter de la création d'un Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui sert de cadre utile de débat sur les conflits en Afrique.

Le nombre des guerres entre États a sensiblement reculé depuis que ceux-ci ont compris que leur intérêt sur le long terme était de régler par des voies pacifiques les différends qui les opposent. La reconnaissance, par les États, de la nécessité de respecter les normes du droit international dans les relations interétatiques a contribué à ce déclin. Le rôle du Conseil de sécurité à cet égard est digne d'éloges.

En revanche, la communauté internationale a assisté à une multiplication des guerres civiles, en particulier en Afrique. Il y a des dénominateurs communs aux causes profondes de ces conflits. J'en mentionnerai quelques-uns : le sous-développement et la pauvreté; un partage inéquitable du pouvoir et de la richesse nationale; l'absence d'une bonne gouvernance, aboutissant dans la plupart des cas à l'autoritarisme et aux violations des droits de l'homme; une orientation égoïste des États voisins, qui crée des cycles incontrôlables d'instabilité; et des flux d'armes et le non-respect des sanctions, particulièrement les embargos sur les armes. La communauté internationale peut éviter les situations de conflit comme celle que connaît mon pays, la Somalie, en abordant ces questions et d'autres en temps utile et en leur appliquant une action opportune.

La communauté internationale a obtenu d'importants succès dans le règlement de certains conflits, tout en échouant de façon inexplicable dans d'autres cas. Nous reconnaissons que la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité. Toutefois, nous devons nous poser des questions franches pour être en mesure d'évaluer pleinement la dimension humaine des conflits, plutôt que de seulement envisager les intérêts stratégiques de certains États Membres de l'ONU.

Que faut-il pour que le Conseil de sécurité soit sérieusement saisi d'une situation de conflit en Afrique? Qu'est-ce qui déclenchera une action du Conseil de sécurité pour la prévention et/ou le règlement d'un conflit? Est-ce l'obligation qui incombe au Conseil aux termes de la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales? Ou l'intervention humanitaire, comme ce fut le cas dans mon pays, la Somalie, lors de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), au plus fort de la

guerre civile et de la famine? Ou bien les intérêts d'une grande puissance qui a des liens historiques avec les pays en conflit? Ou encore des considérations économiques ou d'autres enjeux stratégiques? Ou enfin une combinaison de certains des facteurs que j'ai évoqués, voire de tous? Certes, il ne saurait y avoir une approche uniforme, ni un modèle préétabli. Mais j'ai soulevé ces questions parce que les réponses apportées par le Conseil de sécurité à différents conflits en Afrique varient d'une situation à l'autre.

L'histoire récente a montré que lorsque le règlement d'un conflit est parrainé par un État ou un groupe d'États, les chances de recueillir un appui en faveur d'une intervention dans ce conflit sont accrues. Mais qu'arrive-t-il à un pays qui n'a pas de « parrain » important, comme c'est le cas de mon pays? Prenons l'exemple de la Somalie. L'Organisation des Nations Unies estime que 500 000 personnes ont été tuées durant la guerre civile, 1,5 million de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays ou se trouvent dans des camps de réfugiés dans les pays voisins, et 1,2 million de personnes sont dispersées dans la diaspora. Cela représente en tout 3,2 millions de Somaliens qui ont été tués, déplacés, ou contraints de rejoindre des camps de réfugiés ou la diaspora. Combien d'autres doivent mourir, être déplacés ou dispersés avant que le Conseil ne décide de s'engager sérieusement dans le règlement d'un conflit comme celui qui fait rage dans mon pays? Je prie instamment les membres du Conseil de réfléchir attentivement à cette situation.

L'autre dynamique dans la réaction aux conflits en Afrique est le rôle croissant des organisations régionales et sous-régionales. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir ces organisations jouer un rôle plus actif. Le syndrome « Somalie-Rwanda » a contribué à ces arrangements ad hoc, en vertu desquels les organisations régionales et sous-régionales agissent dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte. En fait, moins de la moitié des opérations de maintien de la paix entreprises depuis 1997 ont été menées par les Nations Unies; la majorité ont été prises en charge par des organisations régionales ou sous-régionales. Les chances de succès sont accrues lorsque les acteurs régionaux mettent de côté leurs intérêts divergents dans le conflit et se mettent d'accord – de façon unifiée et cohérente – pour régler le conflit. L'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en est un bon exemple.

Toutefois, aussi bons que ces dispositifs puissent paraître, il existe des contraintes qui limitent considérablement le rôle interventionniste des organisations régionales et sous-régionales : le manque de capacités militaires suffisantes pour intervenir dans des conflits qui exigent l'imposition et le maintien de la paix; le manque de ressources financières suffisantes et d'appui logistique; une capacité institutionnelle insuffisante pour mener des opérations d'imposition et de maintien de la paix; des conflits d'intérêt entre les États membres des organisations régionales ou sous-régionales; et un manque de coopération avec les régimes de sanctions, surtout lorsque ceux-ci impliquent des embargos sur les armes.

Les efforts de l'Union africaine en vue de créer les capacités nécessaires pour le déploiement dans des conflits en Afrique méritent d'être appuyés et développés. La communauté internationale doit mettre à disposition les ressources nécessaires à la création et au renforcement des capacités permettant un déploiement dans les zones de conflit en Afrique.

J'exhorte le Conseil de sécurité à consacrer une attention égale à tous les conflits. J'espère que le Conseil va rester fidèle à sa tâche principale, le maintien de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Somalie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Fendrick (États-Unis) (*parle en anglais*) : En règle générale, ma délégation est plutôt sceptique quant à l'intérêt que présente la tenue de débats thématiques généraux au Conseil de sécurité. Nous préférons concentrer l'attention du Conseil sur les sujets susceptibles d'aboutir à la plus forte incidence sur des situations précises qui représentent des menaces à la paix et la sécurité internationales. Cela dit, il y a eu certains débats thématiques par le passé – comme ceux portant sur la menace posée par la pandémie du VIH/sida, sur la question des femmes, la paix et la sécurité, et sur la primauté du droit – qui ont amplement justifié le temps que leur a consacré le Conseil. Ma délégation espère que le débat d'aujourd'hui se distinguera lui aussi comme étant l'un de ceux qui valaient la peine d'être tenus.

L'Afrique mobilise d'une façon disproportionnée le temps et l'attention du Conseil. Les missions de maintien de la paix autorisées pour ce continent par le Conseil consomment l'essentiel des fonds collectés au

titre des contributions obligatoires pour le maintien de la paix. Il en va manifestement de l'intérêt des États Membres de l'ONU – à la fois des États africains qui accueillent des opérations de maintien de la paix et des autres États fournissant les fonds et le personnel pour ces opérations – que nous, les membres du Conseil de sécurité, fassions tout notre possible pour veiller à ce que les ressources, humaines et financières soient allouées de façon judicieuse et soient utilisées efficacement.

Les difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée sont multidimensionnelles, et elles exigent donc des réponses multidimensionnelles. Dans les États africains où l'Organisation des Nations Unies est le plus fortement engagée et où son investissement est le plus lourd – le Libéria, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire et, de plus en plus, le Soudan – la norme se résume à des infrastructures très limitées ou délabrées; des problèmes humanitaires paralysants impliquant des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et d'autres populations vulnérables; des mécanismes de gouvernance affaiblis ou inexistants; et, bien trop souvent, une culture d'impunité.

Face à ces réalités inquiétantes, la plus grande force sur laquelle ces États peuvent compter est la ténacité de leur peuple et sa volonté collective de parvenir à la paix et au développement durable, et d'accéder à des processus politiques démocratiques, à la réconciliation et à la justice. Le Conseil devrait avoir pour principe directeur d'aider ces États perturbés à réaliser leurs objectifs politiques et économiques.

Le Conseil de sécurité répond actuellement de plusieurs façons aux nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée. Nos efforts combineront toujours la carotte et le bâton. Parfois, la menace de l'imposition de sanctions suffit à modifier le comportement d'individus ou d'entités qui entravent la paix. Mais, bien trop souvent, des individus ne saisissent pas l'occasion qui leur est fournie de cesser les comportements justifiant l'imposition de sanctions. Dans ces cas, le Conseil doit se montrer disposé à imposer rapidement des sanctions et à appliquer une pression politique suffisante sur tous les États et toutes les parties concernées pour que les sanctions soient efficaces. À ce jour, le moins que l'on puisse dire est que les résultats du Conseil dans ce domaine sont mitigés.

Notre expérience en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, met régulièrement en exergue la dimension régionale de nombre des conflits en cours sur le continent. Le Conseil et le Secrétariat ont envisagé les moyens de s'attaquer aux problèmes régionaux de façon plus cohérente. Si nous sommes en mesure de mettre au point des stratégies régionales, nous serons peut-être à même de porter un coup d'arrêt aux préoccupants déplacements des populations, des armes, des conflits et des souffrances de part et d'autre des frontières internationales.

Des stratégies régionales efficaces peuvent permettre d'instaurer de véritables relations de bon voisinage, le flux et reflux positifs des échanges légitimes remplaçant l'exploitation illicite des ressources. À l'évidence, nous avons beaucoup de travail à accomplir à cet égard, tant au sein du Conseil proprement dit qu'en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Associer les organisations régionales et sous-régionales à son action permettrait à la communauté internationale d'intervenir en Afrique sachant que cette intervention a plus de chances d'être acceptée et reprise à son compte par la population locale. Cette prise en mains locale, à son tour, donnerait aux missions plus de chances de succès, ce à quoi nous aspirons tous. On ne saurait trop insister sur l'importance d'un développement de la capacité des organisations régionales et sous-régionales de déployer rapidement leurs moyens civils et militaires. Mon pays, pour sa part, a participé à plusieurs programmes de ce type, dont le programme d'aide à la formation pour les opérations d'urgence en Afrique, le programme de maintien de la paix africain et l'Initiative mondiale d'aide aux opérations de maintien de la paix. La formation des organisations régionales et sous-régionales est un investissement avisé qui permettra à ces organisations de se transformer en multiplicateurs de puissance pour le temps où l'on mettra de plus en plus à contribution des ressources limitées.

Un autre domaine sur lequel le Conseil et d'autres organes internationaux et des Nations Unies doivent se pencher est le problème de la prévention du récidivisme des pays, qui fait qu'un État sort d'un conflit pour y retomber de plus belle dès que l'attention de la communauté internationale s'est portée à un autre endroit. La recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau tendant à

mettre en place une commission chargée de la consolidation de la paix mérite, à cet égard, un examen attentif. Le maintien de la paix est une entreprise réellement trop onéreuse et trop dangereuse pour qu'on en décide sans passer par un processus bien conçu et méticuleusement structuré permettant de définir l'étape qui suivra une opération réussie de maintien de la paix.

La période qui suit immédiatement un conflit est dans tous les États tout à la fois la période la plus prometteuse et la plus risquée. Les États sortant d'un conflit se retrouvent en général avec des combattants et des armes à revendre, mais un manque cruel de possibilités de formation et de débouchés économiques normaux. Le succès des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) est, à cet égard, l'élément le plus fondamental de toute période qui suit un conflit. Le Conseil, la communauté des donateurs, les fonds et programmes spécialisés des Nations Unies et les germes de société civile de l'État qui se relève doivent harmoniser leur action si l'on veut que le DDR soit la clef qui permette d'évoluer des formations de combat à la formation des esprits, du brigandage à des emplois rémunérés, et du chaos politique à l'ordre constitutionnel.

Les défis que doit relever l'Afrique restent immenses mais je pense que notre travail de ce mois, sur le Soudan, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, l'Éthiopie et l'Érythrée, le Libéria et la Somalie – sous votre conduite avisée, Monsieur le Président – a démontré que la volonté de relever ces défis, au Conseil, est également immense. C'est bien le moins, si l'on pense aux Africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues et à votre pays, toute la satisfaction qui est la nôtre face à l'inscription de la question de la dimension africaine des travaux du Conseil de sécurité en bonne place de notre ordre du jour. Le débat d'aujourd'hui va enrichir notre perspective en nous permettant d'entendre, plus généralement, les points de vue des États Membres de l'ONU, de faire des observations et de tirer des conclusions qui ne pourront qu'influer favorablement sur les résultats du Conseil.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration présentée il y a peu par le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Au cours du mois de mars, le Conseil de sécurité a continué, comme il l'avait fait, d'examiner de nombreuses questions relatives à la paix et à la sécurité dans plusieurs pays africains. Ce fait montre clairement l'importance de la préoccupation du Conseil relativement à l'Afrique. Parallèlement, cela montre aussi que des zones importantes de l'Afrique sont encore en proie à des conflits armés. Tandis que certains conflits se sont tus récemment dans quelques zones, d'autres zones connaissent une situation si précaire qu'elle risque d'aboutir à un conflit. L'Afrique est vraiment au centre de l'attention et de l'action du Conseil de sécurité.

Il pourrait être utile de décrire très brièvement certains des dossiers afin d'en souligner les caractéristiques communes et de tirer les enseignements qui permettraient non seulement d'améliorer les travaux du Conseil de sécurité mais aussi de mieux aborder le règlement des différentes questions.

On ne peut douter de la grande préoccupation des membres du Conseil de sécurité à l'égard du Soudan, pays le plus étendu de l'Afrique, où une guerre longue de 20 ans a coûté la vie à plus de 2 millions de personnes. L'adoption de la résolution autorisant le déploiement d'une Mission des Nations Unies de plus de 10 000 personnes représente une contribution positive à la mise en œuvre efficace de l'Accord de paix global de Nairobi. Elle donne vraiment lieu d'espérer, également, que cet accord servira de modèle pour le règlement du conflit au Darfour. Face à la persistance de la crise au Darfour, le Conseil a dû adopter de nouvelles mesures qu'il faudra mettre en œuvre si les parties ne respectent pas les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La question de l'impunité pour les crimes commis au Darfour est également d'une importance primordiale.

Dans le cas de l'Éthiopie et de l'Érythrée, le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a donné au Conseil de sécurité l'occasion de se pencher sur l'impasse à laquelle on est arrivé dans le règlement entre les deux parties. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le Conseil de sécurité a décidé de renforcer l'embargo sur les armes. Les sanctions individuelles n'ont pas

encore été mises en vigueur, afin de donner le temps à la médiation de l'Union africaine de porter ses fruits. Vu la dégradation des conditions de sécurité, le sentiment qui se dégage au sein des membres du Conseil est que ces sanctions individuelles doivent entrer en vigueur.

Le Conseil de sécurité a adopté au début de la journée une résolution portant sur un embargo sur les armes vers la République démocratique du Congo afin de mieux définir et de renforcer la portée et la mise en œuvre de cet embargo. Il est regrettable que l'on continue de violer systématiquement cet embargo et qu'il n'y ait toujours pas de consensus au sujet des différents éléments qui doivent en permettre la mise en œuvre efficace et complète.

Les problèmes abordés par le Conseil de sécurité ont la plupart du temps une dimension régionale, voire mondiale, or la quasi-totalité d'entre eux touchent l'Afrique de façon disproportionnée. La Grèce estime, par conséquent, que le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder une attention particulière à ces questions. Alors qu'on s'attelle au règlement de ces problèmes, certaines tendances communes doivent être examinées et le Conseil de sécurité doit prendre en compte celles qui se dégagent de nos travaux sur l'Afrique, dont je citerai les suivantes.

Premièrement, l'Union africaine apparaît comme un acteur actif et fiable. C'est là un facteur encourageant, qui s'est déjà révélé d'un grand secours pour le Conseil de sécurité. Nous félicitons l'Union africaine de son action. Elle est apparue comme un véritable partenaire pour la paix, qui assume ses responsabilités, allant jusqu'à prendre les rênes de l'action dans de nombreux cas face aux nombreux conflits qui ont frappé l'Afrique.

Dans le contexte des organisations régionales, je voudrais souligner le rôle très important que joue la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la région d'Afrique de l'Ouest. Tout aussi important est le rôle d'autres organisations régionales d'autres régions d'Afrique, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), en Afrique de l'Est, les trois initiatives régionales, dans la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe en Afrique centrale et australe. La coopération du Conseil de sécurité avec toutes les organisations régionales est par conséquent de la plus grande importance.

Les sanctions sont un outil fondamental dont dispose le Conseil de sécurité dans l'action qu'il mène pour assurer la paix et la sécurité dans le monde. Il ne faut pas penser que les membres du Conseil de sécurité sont enclins à imposer des sanctions ou qu'il leur est facile de le faire. Ce type de décisions est à prendre avec une prudence et une considération extrêmes par égard pour la population concernée, dont il faut assurer le bien-être. Les violations des sanctions sont malheureusement une tendance commune à de nombreux conflits africains. Le manque de respect des sanctions est réellement un problème, auquel le Conseil de sécurité doit s'atteler pour trouver des moyens et des méthodes permettant de rendre ces sanctions efficaces, utilisables et justes.

Beaucoup de débats tournent autour de l'impunité. C'est effectivement une question capitale, non seulement pour des raisons de principe, à savoir le respect de l'état de droit et de la justice, mais aussi très concrètement, pour l'aspect de dissuasion très important que cela comporte vis-à-vis de ceux qui recourent à la violence pour faire progresser leur cause, et parce que c'est un élément nécessaire de tout effort de paix et de réconciliation.

Si grands que soient les efforts de la communauté internationale, on a souvent l'impression que si l'intervention du Conseil de sécurité n'est pas assortie de plans de développement à long terme, ces efforts seront vains.

Les conflits violents incessants sont la cause, mais aussi, le résultat de la pauvreté. Par conséquent, si nous souhaitons être efficaces pour régler l'un ou l'autre, nous devons régler les deux. La lacune institutionnelle qui existe dans le système international peut être comblée grâce à la création d'une commission de consolidation de la paix, comme l'ont proposé le Secrétaire général et le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement. Nous pensons que le moment est venu de mettre cette idée en pratique.

En conclusion, la promotion d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique – qui, en retour, seront propices à un développement économique et social viable – constitue un défi majeur – si ce n'est le principal – auquel nous, en notre qualité de membres du Conseil de sécurité, sommes confrontés. L'année

2005 ne fait pas exception à la règle; au contraire, comme beaucoup l'ont déclaré, c'est l'année de l'Afrique. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique du Conseil de sécurité, sous la présidence du Bénin, pourrait être très utile et productif à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Grèce des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mes collègues brésiliens.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie félicite la présidence brésilienne du Conseil de sécurité de cette initiative bienvenue et opportune, d'examiner le travail du Conseil de sécurité en Afrique. Au cours d'un mois pendant lequel le Conseil a passé une partie importante de son temps à traiter des questions africaines relatives à 10 pays, il n'est que pertinent et sain que le Conseil procède à cette évaluation. La transparence avec laquelle celle-ci est entreprise enrichira sans aucun doute le travail du Conseil dans ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Il s'agit là d'un précédent très utile pour l'avenir.

L'engagement du Conseil sur les questions africaines sous votre présidence, Monsieur le Président, continue de prouver l'importance de la prévention des conflits dans la gestion des conflits, qui inclut un certain nombre de facteurs variés tels que le développement, la démocratisation, les systèmes d'alerte rapide, le renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines des droits de l'homme et de la primauté du droit et l'aide aux organisations régionales dans les efforts de médiation.

Une prévention efficace nécessite l'engagement de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, sous la direction du Secrétaire général, en collaboration avec les acteurs multilatéraux et bilatéraux. De plus, l'expérience acquise dans la gestion des conflits montre que le Conseil ne peut plus se concentrer uniquement sur l'efficacité des missions de diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix. Il faut également se concentrer davantage sur des efforts à plus long terme pour aider des pays tels que la Guinée-Bissau à renforcer les structures durables propices à la paix et à la stabilité démocratique.

Certaines données indiquent qu'un pays qui sort d'un conflit est plus susceptible de replonger dans une instabilité violente au cours des quatre premières années qui suivent la signature d'un accord de paix. Un grand nombre de processus de paix en Afrique ont atteint ce point ou en sont proches. Cela suggère que le Conseil doit être prêt à examiner sérieusement comment il peut aider l'Afrique et les pays qui traversent des processus de transformation délicats à ne pas retomber dans le chaos et l'anarchie après l'investissement considérable qui a été consenti. La recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement relative à une commission de consolidation de la paix, soutenue par le Secrétaire général, doit être appuyée en vue d'une adoption et d'une mise en œuvre rapides.

Il faut dire clairement que nous reconnaissons, en tant qu'Africains, que la responsabilité première nous incombe en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. C'est ainsi que, au milieu même de la guerre et des dissensions, nous connaissons également une nouvelle ère de paix et de stabilité dans le cadre de laquelle l'Afrique et ses dirigeants ont forgé une vision commune et un engagement partagé, comme le prouvent l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Mais pour que l'Afrique réussisse, la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, en particulier, doivent demeurer des partenaires importants en matière de paix et de développement.

La façon dont les conflits sont abordés est un élément critique de la gestion des conflits : le processus est aussi important que le résultat. Après que le processus de paix de Naivasha eut fait place à l'accord de paix nord-sud, il y a eu une immense espérance d'action immédiate en relation avec la mission de maintien de la paix au Sud-Soudan. La complexité de la situation au Darfour a remis gravement en cause l'efficacité du Conseil. Elle a également montré que lorsque le Conseil n'est pas en mesure de faire face en temps voulu à l'évolution d'une tragédie politique et humanitaire, il risque d'être perçu comme indécis et inefficace. Nous ne sommes que trop conscients du fait que lorsque le Conseil manque d'efficacité, il perd sa crédibilité.

Il est également vrai que les méthodes de travail du Conseil sont caractérisées par le dialogue, le respect mutuel et la recherche du consensus. La poursuite du consensus est quelquefois caractérisée comme génératrice d'inertie, mais le prix mérité de l'unité

réside dans la force et la crédibilité. Bien qu'il n'y ait pas de solutions instantanées aux problèmes complexes, le fait que les menaces à la paix et à la sécurité internationales soient liées exige que le Conseil de sécurité fasse preuve d'unité ainsi que de rapidité dans la réponse qu'il apporte aux situations de conflit potentiel ou réel.

Tout comme les conflits ont en de nombreux cas la pauvreté pour cause, la pauvreté et l'exclusion sociale et économique accroissent le risque de conflits violents. Les stratégies d'après conflit que le Conseil poursuit doivent viser à éliminer le cercle vicieux de la pauvreté, du conflit et du sous-développement. Il est des réussites dont le Conseil peut être fier, par exemple en Angola et au Mozambique. Il existe également des éléments encourageants qui orientent le Conseil vers un partenariat réussi avec l'Afrique et ses habitants.

Premièrement, on ne saurait trop souligner la nécessité d'une alerte rapide; il faut réduire l'écart entre l'alerte rapide et l'action. Deuxièmement, il faut reconnaître la nécessité de se servir et de renforcer le partenariat pour la paix et le développement entre le Conseil et l'Union africaine et ses organes et les organisations régionales, et agir en conséquence. Troisièmement, l'intégration d'une approche qui se renforce mutuellement dans le développement et dans la prévention des conflits devrait être considérée non pas comme un élargissement du mandat du Conseil, mais plutôt comme un renforcement de son mandat en partenariat avec les autres organes des Nations Unies et les partenaires pertinents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre remarquable présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars courant. Je voudrais également vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser un débat public de synthèse sur les travaux du Conseil pendant ce mois et de permettre aux États Membres de s'y exprimer en particulier sur la dimension africaine du travail du Conseil.

Ma délégation accorde une importance de premier plan à la prévention des conflits en Afrique à travers l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les organes de l'ONU, les programmes, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et la communauté internationale en général en vue de régler les causes profondes socioéconomiques des conflits en Afrique.

Au titre de la prévention des conflits, ma délégation voudrait également évoquer l'importance de la lutte contre le trafic illicite des armes légères. Tout en exprimant notre attachement au droit de chaque État d'importer, de produire et de détenir des armes légères pour les besoins de sa légitime défense et de sa sécurité, nous croyons que la dissémination des armes légères illicites est un obstacle au règlement pacifique des différends et contribue à prolonger les conflits. Nous espérons que la deuxième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en juillet 2005, aboutira à des résultats fructueux. Dans le même cadre, nous pensons que les États Membres de l'ONU devraient s'employer à faire aboutir les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international permettant d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable.

Nous apprécions les efforts inlassables déployés par le Département des opérations de maintien de la paix en vue de faire face aux situations urgentes en Afrique. L'étroite collaboration entre les États Membres et le Secrétariat contribue au renforcement des capacités de l'ONU en matière de maintien de la paix. Cependant, ces efforts ne suffiraient pas seuls à garantir la réussite des opérations de maintien de la paix, s'ils n'étaient pas accompagnés d'une adaptation adéquate de tous les autres acteurs et partenaires.

Dans ce cadre, la Tunisie est en faveur de consultations plus avancées et plus interactives à travers le mécanisme de consultation entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents, afin de permettre aux États Membres d'être mieux informés de la situation sur le terrain de manière complète et régulière. Il est impératif de prendre davantage en compte à 1'avenir les préoccupations des pays fournisseurs de contingents, dont l'avis devrait être plus que consultatif.

La délégation tunisienne estime que la collaboration de l'ONU avec les organisations régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte revêt une importante de premier ordre. Dans ce cadre, ma délégation voudrait souligner de nouveau l'intérêt qu'elle accorde à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en vue de l'amélioration des capacités institutionnelles de cette dernière.

L'Afrique accueille aujourd'hui les trois quarts des Casques bleus qui sont déployés à travers le monde. Les efforts de l'Afrique de se prendre en charge nécessitent un soutien accru de la part de l'ONU et de la communauté internationale. La mise en place récente du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue d'asseoir une politique régionale de prévention des conflits va, nous en sommes persuadés, aider grandement les États africains.

Toutefois, les efforts internationaux visant à renforcer la capacité collective des pays africains en matière de maintien de la paix n'exonèrent pas la communauté internationale des obligations collectives prévues par la Charte des Nations Unies, qui confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des efforts de paix et de réconciliation qui commencent à avoir lieu en Somalie et partage pleinement les avis exprimés au sujet de la nécessité d'accorder l'intérêt qu'il faut à l'examen de la situation dans ce pays, et appelle l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier à prendre ses responsabilités vis-à-vis du maintien de la paix et de la sécurité dans ce pays frère.

Nous tenons à souligner que la fin du mandat d'une mission de maintien de la paix ne signifie pas pour autant qu'une paix durable a été établie. Cette dernière ne peut être assurée qu'en parvenant à régler les causes profondes des conflits et à asseoir les bases politiques, économiques et sociales capables de consolider la paix sur le long terme. La communauté internationale doit oeuvrer de concert à cette fin. La proposition d'établir une commission de consolidation de la paix au sein des Nations Unies, débattue actuellement, mérite toute l'attention.

Si nous accordons notre préférence première au règlement des conflits par les moyens pacifiques, nous admettons que certaines situations extrêmes requièrent le recours aux sanctions aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois et face à la tendance observée du recours de plus en plus fréquent aux sanctions qui frappent dans la plupart des cas des pays africains, nous tenons à souligner que les prérogatives du Conseil de sécurité dans ce domaine devraient s'exercer conformément à la Charte de l'ONU et au droit international.

La Tunisie, fière de son appartenance à l'Afrique, se sent éminemment concernée par tout ce qui peut réduire les tensions sur notre continent et contribuer à la solution des conflits. Mon pays a participé depuis 1960 aux missions de maintien de la paix au Congo et participe aujourd'hui à quatre missions de maintien de la paix en Afrique, et nous sommes disposés à continuer à le faire dans le cadre de nos moyens, car nous sommes persuadés que la solution des problèmes de l'Afrique réside d'abord dans l'implication des pays africains eux-mêmes. Mais la communauté internationale dans son ensemble et le Conseil de sécurité en particulier doivent continuer à jouer pleinement leur rôle à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. López Clemente (Cuba) (*parle en espagnol*) : Notre délégation salue l'initiative prise par le Brésil d'organiser la présence séance de synthèse sous forme de débat public. Il s'agit d'une contribution aux efforts visant à atteindre l'objectif nécessaire et urgent d'une meilleure transparence des travaux du Conseil de sécurité. Il conviendrait qu'à l'avenir la séance de synthèse se tienne non seulement régulièrement mais que les délégations puissent y aborder également toutes les questions qu'elles jugent d'intérêt pour les travaux du Conseil pendant le mois.

On a beaucoup parlé des conditions de vie difficiles en Afrique et des besoins croissants sur ce continent où font rage actuellement le plus grand nombre de conflits armés, entraînant la mort de nombreuses personnes dans différents pays et ayant des effets dévastateurs pour leur développement économique et social.

Nous ne pouvons passer sous silence les origines historiques des crises africaines. C'est pourquoi les anciennes puissances coloniales ont aujourd'hui pour

obligation morale de réparer les conséquences de leurs actes. Par ailleurs, la persistance d'un ordre économique international injuste et non viable, marqué par des inégalités imposées par le processus de mondialisation néolibéral, place le soi-disant tiers monde, et en particulier le continent africain, dans une position très désavantageuse. Seule, une inégalité abyssale fait que la population africaine, qui représente environ 18,5 % de la population mondiale et dont le territoire regorge des plus vastes réserves de ressources naturelles du monde, contribue approximativement 1 % du produit intérieur brut du monde et 2 % du commerce international.

Nous apprécions les efforts du Conseil de sécurité qui visent à une meilleure compréhension des conflits en Afrique, accompagnés ces dernières années par le développement de mécanismes africains pour le règlement des conflits. Mais il faut un appui plus important et systématique de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble, car cette région dispose de ressources financières insuffisantes, rendant difficile l'instauration et/ou la consolidation de la paix dans de nombreux pays, comme le Soudan et la Somalie, pour ne citer que deux exemples.

En dépit de ce qui est dit lors des débats et de ce qui est affirmé dans de nombreuses résolutions, l'accent continue d'être mis dans la pratique sur la réaction aux conflits qui se produisent en Afrique et non pas sur leur prévention. Prévenir signifie s'attaquer aux causes profondes des conflits, comme la pauvreté et le sous-développement. Il ne saurait y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix.

D'autre part, un grand nombre de mesures nécessaires pour éliminer les causes des conflits en Afrique et pour assurer la consolidation de la paix et le développement durable sortent clairement du mandat du Conseil de sécurité et sont de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. C'est précisément pourquoi il faut un niveau de coordination adéquat entre ces organes principaux.

Depuis le début, la révolution cubaine a appliqué une politique de collaboration dans divers domaines avec les pays de l'Afrique, continent avec lequel nous sommes unis par des liens historiques d'amitié et de solidarité très profonds. Cuba, petit pays soumis à un blocus, disposant de faibles ressources financières, mais doté de la volonté politique nécessaire, a toujours apporté sa coopération solidaire et désintéressée aux pays de l'Afrique. Dans le cadre de cette coopération, le programme intégral de santé est mis en oeuvre dans 18 pays africains, avec au total 1 249 collaborateurs. Un total de 3 381 collaborateurs ont également offert leurs services par le biais de ce programme.

De même, de 1961 jusqu'à l'année scolaire 2003-2004, 29 876 jeunes de plus de 40 pays africains ont obtenu à Cuba leurs diplômes secondaires et supérieurs. Actuellement, 1 801 étudiants sont inscrits dans des programmes d'éducation à Cuba; ces études sont totalement prises en charge par le Gouvernement cubain. Pour l'année scolaire 2005-2006, nous avons déjà offert 427 nouvelles bourses d'études.

L'Afrique n'a pas besoin de paternalisme mais mérite avant tout le respect et la solidarité. Elle a besoin d'une coopération qui soit libre de toute condition ou ingérence. Il y a beaucoup de sagesse et d'expérience chez les dirigeants et les représentants de l'Afrique. Personne n'est plus qualifié qu'eux pour comprendre les problèmes du continent et ils sont les mieux placés pour déterminer les meilleures solutions.

Je voudrais terminer en citant le Ministre des affaires étrangères de Cuba qui, lors du dernier débat général à l'Assemblée générale, a déclaré ce qui suit, en se référant aux objectifs de la Déclaration du Millénaire :

> « Nous avions dit que nous prêterions attention aux besoins spéciaux de l'Afrique. Or, on a fait bien peu. Les peuples africains n'ont pas besoin de conseils ni de modèles étrangers : ils ont besoin de ressources financières, d'accès aux marchés et aux techniques. Aider l'Afrique n'est pas faire acte de charité mais c'est faire acte de justice; c'est payer la dette historique que constituent des siècles d'exploitation et de pillage. » (*A/59/PV.10, p. 37*)

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Cuba des propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'à mon pays, le Brésil.

Je vais à présent prononcer une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

J'aimerais tout d'abord remercier l'ensemble des délégations qui ont participé à ce débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mars 2005.

Ma délégation est d'avis que ce type d'exercice, qui vise à renforcer la synergie et à encourager un débat constructif entre les États membres et non membres du Conseil doit être encouragé et appliqué de manière périodique. Le Conseil, d'une part, profite grandement d'un échange de vues. D'autre part, l'ensemble des membres a la possibilité d'entendre un large éventail d'opinions, d'idées et de positions qui influent sur les décisions du Conseil et façonnent ces dernières. Il s'agit par conséquent d'échanger des vues et de faire preuve de transparence et de responsabilité.

La raison pour laquelle la délégation du Brésil a choisi ce sujet – la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité – est tout à fait claire. Les questions africaines représentent à l'heure actuelle plus de 60 % de l'ordre du jour du Conseil. Alors que jusqu'en 1997, la plupart des opérations des Nations Unies étaient déployées en Europe et au Moyen-Orient, nous constatons depuis 1998 une augmentation constante des efforts et des missions de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix en Afrique.

L'activité du Conseil au cours du mois de mars s'est en grande partie concentrée sur les questions de l'Afrique. Il ne s'agit pas d'une exception à cette tendance. Dans nul autre domaine les travaux du Conseil ne peuvent, dans l'ensemble, être mieux évalués ou jugés.

Deuxièmement, nous avons choisi ce sujet en raison des liens culturels et historiques qui nous lient au continent africain, ce qui nous rend d'autant plus sensibles aux aspirations et aux préoccupations de ses habitants quant à la volonté de vivre dans la paix, la prospérité et la sécurité. Le Brésil compte le deuxième groupe de population d'origine africaine le plus nombreux dans le monde et le plus nombreux à l'extérieur de l'Afrique.

Si l'on tient compte tant des consultations que des séances officielles, le Conseil a tenu quelque 25 séances sur des questions africaines pendant le mois de mars, soit 25 réunions en 24 jours ouvrables. Ces chiffres donnent une idée du temps, de l'attention et des ressources consacrés par le Conseil à l'Afrique et ils reflètent bien l'intérêt fondamental que l'ONU, organisation universelle, porte aux situations de conflit sur ce continent.

Toutefois, cette tendance marquée peut également être interprétée comme le simple résultat de l'inefficacité du Conseil de sécurité pour ce qui est d'identifier un début de crise et d'éviter un conflit. D'aucuns ont fait valoir que le Conseil doit passer d'une logique de règlement à une logique de prévention des conflits. La délégation brésilienne est en faveur de cette évolution.

Les résultats mitigés du Conseil de sécurité s'agissant de son engagement en Afrique devraient nous mener à d'autres réflexions. Nous avons eu à la fois des réussites et des cas typiques de réapparition de conflits. Si le Conseil peut bénéficier de l'expérience passée, il doit accepter le fait que l'ordre international évolue constamment : en tant qu'organe principal de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil doit également être prêt à évoluer en permanence. Nous devons constamment nous remettre en question et améliorer nos méthodes de travail, nos perceptions politiques, nos analyses du rapport coûts-avantages, ainsi que nos structures. Le Conseil doit envisager de grandes améliorations sur ce front et bien d'autres.

Les déclarations qui ont été faites aujourd'hui ont couvert un large éventail de questions importantes et je voudrais en mentionner quelques-unes. Un certain nombre de délégations ont indiqué l'importance de renforcer l'interaction avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales en vue d'une consultation et d'une coordination accrues pour ce qui est de la prévention et de la gestion des conflits. Certaines délégations ont souligné les causes sous-jacentes des conflits en Afrique et la nécessité de combiner les efforts de paix et de sécurité avec des stratégies de développement à long terme. Il y a eu également de nombreuses références au dialogue institutionnel parmi les principaux organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Certaines délégations ont également reconnu la nécessité de nouveaux efforts concertés à cette fin, s'agissant notamment du commerce équitable, de l'aide au développement, ainsi que d'une participation accrue des institutions financières internationales, des programmes et des organismes internationaux. Des délégations ont également fait référence aux recommandations récentes du Secrétaire général contenues dans le rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005), notamment s'agissant de la création d'une commission de consolidation de la paix. Certaines délégations ont avancé des propositions concrètes à cet égard.

D'autres aspects ont également été abordés au cours de ce riche débat. Il y a même eu des observations liées au débat de synthèse sur la dimension africaine, recommandent de le mener de manière périodique.

Ma délégation compte fournir ultérieurement un résumé des idées discutées, qu'elle diffusera auprès de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Je voudrais faire à présent des remarquées liées spécifiquement aux vues propres du Brésil sur la question. Premièrement, l'étude des causes économiques et sociales profondes des conflits en Afrique, aux fins de prévenir leur apparition ou leur réapparition, doit constituer une tâche primordiale que l'ONU doit entreprendre dans son ensemble. Nous accueillons avec satisfaction la plus grande participation du Conseil économique et social à cet égard, notamment grâce à la création de groupes de travail spéciaux, comme pour le Burundi et la Guinée-Bissau.

Nous pensons néanmoins que ces efforts conjoints – qui rapprochent le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – ne sont pas encore dotés des cadres institutionnels officiels ou des conduites nécessaires pour optimiser la qualité de leurs interventions.

Ma délégation plaide constamment depuis des années en faveur de l'adoption de règles et de procédures qui permettraient d'appliquer dans son intégralité l'Article 65 de la Charte, de manière à explorer les avantages potentiels qu'il présente. Nous sommes également désireux de débattre de propositions, dans le contexte de la réforme de l'Organisation, sur la création d'une commission de consolidation de la paix, qui permettrait d'atteindre, d'une part, les objectifs de paix et de sécurité et, d'autre part, de développement durable.

Après avoir travaillé pendant 15 mois au sein du Conseil et après l'avoir présidé pendant un mois, je peux me permettre de dire que cette assemblée a besoin d'une nouvelle perspective. Nous devons ajouter une nouvelle dimension à notre approche, qui est bien sûr la durabilité. Le Conseil est responsable de la paix et de la sécurité non pas pour un ou deux ans ou pour la courte durée du déploiement d'une mission de maintien de la paix dans un pays ou une province éloignés. Non, le Conseil est constamment responsable d'une paix susceptible d'être durable.

Une action militaire est nécessaire et essentielle si nous voulons assurer la sécurité et veiller à ce que des processus de paix fragiles puissent s'épanouir. Toutefois, nous devons parallèlement adopter des mesures concrètes pour permettre à ceux qui y sont pris d'échapper au cercle vicieux du désespoir et de la recherche des gains immédiats, offrant ainsi la voie d'une paix durable.

La communauté internationale – c'est-à-dire nous tous – doit offrir les autres possibilités. Nous devons coopérer en vue de mettre en place des institutions stables et démocratiques et de répondre aux besoins humanitaires de base. Nous devons soulager la pauvreté et assurer une éducation en fournissant une aide directe, et garantir le développement et l'emploi au moyen de pratiques commerciales équitables. Ce n'est que lorsque les dividendes de la paix seront tangibles pour les populations des pays en conflit que la probabilité d'une reprise des conflits s'amoindrira.

Deuxièmement, le processus de prise de décisions au sein du Conseil de sécurité se trouverait grandement amélioré s'il faisait usage d'informations directes sur les conflits africains. Par exemple, il y a deux jours à peine, le représentant des médiateurs de l'Union africaine de la crise en Côte d'Ivoire a fait un exposé au Conseil. Il a présenté au Conseil un témoignage frappant des difficultés auxquelles le Conseil se heurtera pour atteindre les objectifs d'instauration de la paix et de la sécurité dans ce pays.

Certes, les membres du Conseil tirent profit des informations de grande qualité et fort utiles que leur fournissent le Secrétariat et les membres du Conseil. Pourtant, les avis de ceux qui ont un lien direct avec les conflits à l'examen et leur évaluation particulière des obstacles et des possibilités d'action de la part de l'ONU doivent être dûment pris en considération. Et il ne faut nullement négliger la coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe en ce qui concerne l'Afrique.

Dans ce contexte d'une accumulation d'outils pour la prise de décisions, la délégation brésilienne appuie également avec force les missions périodiques du Conseil de sécurité dans les pays en conflit. Les missions du Conseil de sécurité donnent aux membres du Conseil une occasion exceptionnelle d'entrer en

contact avec les réalités du conflit dont le Conseil est saisi. Le Conseil a conduit des missions périodiques en Afrique, et nous pensons que cette pratique doit être maintenue, voire accrue.

Et il faudrait encourager le recours à d'autres types de concertation avec des institutions non gouvernementales, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales internationales ou de représentants locaux de la société civile.

La coopération plus étroite entre les opérations de maintien de la paix et les missions politiques déployées dans la même région, ainsi que la coordination entre les bureaux et institutions de l'ONU dans différents pays, sont de nouveaux exemples récents et positifs de l'évolution du maintien de la paix, qu'il faut continuer à appuyer et à encourager. Les diverses présences de l'ONU en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, montrent les avantages que l'on peut tirer de leurs efforts coordonnées et de leurs activités conjointes.

Un autre fait qu'il faut souligner, c'est que les processus de paix actuellement entrepris en Afrique comptent sur les efforts croissants de la diplomatie africaine aux niveaux régional et sous-régional, ainsi que sur des composantes militaires, preuve de l'engagement énergique, croissant et efficace des États africains en faveur de solutions intra-africaines. Néanmoins, nous ne devons pas nous attendre à ce que la région fournisse toutes les ressources qui lui sont nécessaires pour maintenir et consolider la paix. La communauté internationale dans son ensemble a son rôle à jouer.

À cet égard, nous croyons également que les intérêts et les vues d'ensemble de l'Afrique seraient davantage pris en compte si le Conseil comptait parmi ses membres permanents des pays africains. Le Brésil est favorable à la proposition que deux nouveaux sièges permanents soient attribués au Groupe régional africain et se réjouit de cette perspective.

Troisièmement enfin, pour ce qui est de la question extrêmement importante de la lutte contre l'impunité, ma délégation est d'avis que c'est aux cours et aux tribunaux locaux qu'incombe la responsabilité première de traduire les auteurs de crimes en justice. Toutefois, dans certains cas, les institutions locales n'ont pas les moyens d'enquêter et d'ouvrir des poursuites et, dans d'autres cas, la lutte contre l'impunité peut être entravée par des autorités réticentes. Dans ces cas, nous croyons que le Conseil devrait se tourner vers la Cour pénale internationale (CPI), étant donné qu'elle est dotée d'un statut international et d'une structure et d'un mandat permanents.

Ayant déjà entamé deux processus d'investigation et envisageant d'en commencer un troisième, la CPI se révèle être un outil efficace de dissuasion et, de ce fait, contribue beaucoup à la sécurité internationale. En fin de compte, la pleine crédibilité de la Cour est directement proportionnelle à son universalité. Nous encourageons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Statut de Rome.

Pour terminer, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont pris part à ce débat, en particulier les délégations africaines. Leurs observations et leurs suggestions perspicaces, ainsi que leurs apports constructifs, ont beaucoup contribué à animer ce débat de grand intérêt. J'espère vivement que les nombreuses idées si riches et si clairement exposées dans les déclarations feront réfléchir tous les Membres de cette organisation.

L'ONU elle-même est sur le point de procéder à une réforme considérable. Elle devrait tenir compte de l'opinion de la majorité de ses membres pour être plus à même de faire face aux défis et aux menaces, en mutation constante, qui apparaissent sur la scène internationale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 20.